

MOHAMED SOUHAILI

**LES
DAMNÉS
DU
ROYAUME**

*Le drame des
libertés au Maroc*

Préface de Jean Ziegler

edj

LES DAMNÉS
DU ROYAUME

Le drame des libertés au Maroc

ETUDES ET DOCUMENTATION INTERNATIONALES

Mohamed SOUHAILI

**LES DAMNÉS
DU ROYAUME**

Le drame des libertés au Maroc

PRÉFACE

de

Jean ZIEGLER

Etudes et Documentation Internationales
29, rue Descartes, 75005 Paris
1986

*« L'avenir n'est pas
mort !*

*A notre jeunesse
militante »*

P R É F A C E

Francisco Goya : « le sommeil de la raison engendre des monstres ». *La raison exige, partout sur terre, un minimal respect pour la vie, le désir de bonheur des hommes. Le pouvoir marocain — dictatorial, cynique, corrompu — bafoue quotidiennement ce respect. Il engendre des monstruosités. Mohamed Souhaili, rescapé miraculé du despotisme marocain, réfugié en France, témoigne du délabrement d'une grande nation. Homme de liberté, de courage — faut-il dire : de témérité ? — il résiste, refuse la soumission, dénonce. Il témoigne de la banalité du mal. Par une brochure, par l'animation d'un comité de défense des droits bafoués de l'homme au Maroc. Il le fait sans ambition théorique. Cette brochure n'est pas une tentative d'analyse du pouvoir chérifien, de l'action de ses classes dirigeantes, de leur genèse historique, de leurs stratégies légitimatrices. Souhaili, simplement, communique les faits.*

Ces faits sont terribles : lisez l'histoire de la petite Aïcha et vous connaîtrez le destin ravagé de dizaines de milliers de jeunes femmes marocaines. Méditez l'admirable lettre adressée à ses amis de la section autrichienne d'Amnesty International par Abraham Serfati, poète marocain et juif, enfermé dans les geô-

les du roi pour avoir refusé avec un courage exemplaire la réduction en esclavage de son peuple et du peuple sahraoui.

*
* *
*

Je connais — parce que je les rencontre à l'Internationale socialiste — les principaux dirigeants de l'USFP, la majeure force d'opposition légale au Maroc. Hommes et femmes respectables qui ont choisi la lutte institutionnelle. Ils m'assurent qu'au Maroc « la situation s'améliore », que la « parole maintenant est libre ». Ils tentent de me convaincre que le roi — aussi contestable que soit sa personnalité, aussi détestables que soient ses actions passées — est le dernier barrage contre la menace du mouvement islamiste intégriste, obscurantiste, dont la prise de pouvoir signifierait pour le pays une régression définitive. Ils me disent que l'élimination physique d'Oufkir, de Dlimi était finalement un bienfait pour le peuple, car une dictature militaire aurait été plus détestable encore que le despotisme du roi. Je ne méprise pas ces arguments. Ils ont une part de vérité.

*Mais lorsqu'il est question de la violation systématique et continue des droits de l'homme — et surtout des droits des plus humbles, des plus démunis —, l'exigence d'un Serfati, d'un Souhaili me paraît **plus réaliste**. Quel compromis est possible avec un pouvoir qui monopolise tous les pouvoirs ? Avec un roi, une cour, des classes dominantes qui pillent les ressources économiques d'une grande et puissante nation ? Qui étalent leur luxe méprisant, construisent leurs palais, fêtent leurs fêtes au bord des bidonvilles parmi les plus misérables du Tiers-monde ? Tant de souffrances quotidiennes, tant de vies détruites, tant de familles déstructurées, tant de malnutrition, d'humiliation, de désespoir ! Quel dévoiement d'une*

histoire millénaire et admirable ! Quel mépris pour un peuple héritier d'une des civilisations les plus splendides d'Andalousie et du Maghreb !

*
* *
*

*Jeune étudiant à Genève, j'ai été marqué par l'enseignement et par l'exemple de **Mehdi Ben Barka**, réfugié dans notre petite République. Ben Barka, mathématicien de renom, avait été le précepteur, nommé par Mohamed V, de Hassan. Folie du pouvoir, déchéance d'un caractère ? En 1963, l'élève condamne à mort (par contumace) son professeur exilé.*

Ben Barka — « Si-Mehdi », comme nous l'appelions affectueusement —, a été enlevé par les sbires du roi en octobre 1965 sur le boulevard Saint-Germain à Paris, torturé, puis assassiné. Je n'oublierai jamais le rêve d'un pouvoir marocain démocratique, fraternel, respectueux de son peuple et de ses voisins, qu'échafaudait devant nous, dans des conversations nocturnes interminables, Si-Mehdi. En dénonçant inlassablement les méfaits, les crimes du roi, Mohamed Souhaili et ses amis contribuent à l'avènement de ce Maroc libéré. Ils méritent toute notre solidarité, notre soutien critique et notre estime.

Jean ZIEGLER
Genève, avril 1986.

INTRODUCTION

Après un séjour universitaire en Allemagne fédérale, j'ai obtenu l'asile politique en France, en 1983, après quelques difficultés sur lesquelles il n'y a pas lieu de s'étendre ici. Au mois de septembre, je m'étais installé dans la ville du Mans (Sarthe), où ma fiancée, d'origine française, poursuivait ses études. C'est la répression, effectuée au lendemain des émeutes de janvier 1984 et l'emprisonnement arbitraire de plusieurs centaines de mes compatriotes pour délit d'opinion qui m'ont poussé à créer le Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc (CALPOM).

D'emblée, notre comité a dû beaucoup souffrir de l'absence d'une existence légale et d'une domiciliation adéquate. Mais cela ne nous a nullement empêché d'agir avec vigilance et constance puisque, dès le mois de mars, nous effectuâmes une démarche auprès de l'ancien chancelier autrichien, M. Bruno Kreisky, le priant d'intervenir pour des prisonniers politiques marocains. Celui-ci m'informa à titre personnel que ses rapports avec le roi du Maroc n'étaient pas des meilleurs, ce dernier lui tenant rigueur d'avoir décliné l'offre d'adhérer à l'Académie royale créée par Hassan II à la fin des années 70. Kreisky m'a néanmoins

assuré qu'il avait demandé à ses collaborateurs d'intervenir en faveur des prisonniers marocains en son nom. Durant l'été 84, j'ai demandé à des parlementaires écologistes ouest-allemands ainsi qu'à la présidence du S.P.D. de plaider la cause des prisonniers politiques marocains. Le député Jürgen Reents (écologiste) a, lors d'un séjour au Maroc au sein d'une délégation de la commission des affaires étrangères dont il est membre, demandé à ses interlocuteurs marocains de veiller au respect des droits de l'homme. Il s'est par ailleurs battu au Bundestag¹, notamment lors d'un débat au sein de la commission des affaires étrangères, pour faire adopter une motion dans laquelle il demandait au gouvernement fédéral de tenir compte des atteintes aux libertés au Maroc.

Après le décès de trois grévistes de la faim dans la prison civile de Marrakech, notre comité a lancé un appel (signalé par la presse) à M. François Mitterrand, président de la République française. Au mois de novembre, mon ami Claude Bourdet² m'accompagna au palais de l'Élysée où je fus reçu par M. Hubert Védrine, conseiller diplomatique du président. L'entrevue, qui fut pour moi l'occasion d'informer la présidence de la République de la situation des droits de l'homme au Maroc, a été très utile. A l'issue de celle-ci, j'ai pu mieux mesurer les lourdes contraintes qu'impose ce que l'on appelle la raison d'Etat. Plus décidés que jamais, nous adressâmes, au courant du mois de novembre, un rapport à la sous-commission européenne des Droits de l'homme en signalant que le gouvernement marocain venait de formuler une demande d'adhésion à la C.E.E.³. Depuis, et comme en témoignent les informations publiées dans la presse française⁴, nous n'avons cessé d'alerter l'opinion internationale sur le drame vécu par les

1. Parlement ouest-allemand.

2. Journaliste et écrivain français. Ancien membre du Conseil National de la Résistance.

3. Communauté économique européenne.

4. Voir en annexes le dossier de presse du CALPOM.

prisonniers d'opinion marocains. En avril 1985, à la veille de la visite du premier ministre français au Maroc, j'ai pu obtenir un rendez-vous avec un proche collaborateur de M. Laurent Fabius auquel j'ai soumis un dossier sur les entraves aux droits de l'homme dans mon pays. J'ai tenu à m'assurer que le premier ministre ne manquerait pas d'évoquer cette question humanitaire lors de ses pourparlers avec les dirigeants marocains. Mon interlocuteur m'assura qu'il en serait ainsi mais tint à répéter à plusieurs reprises qu'il ne pouvait faire de promesses. Après la visite officielle de M. Laurent Fabius, j'ai appris de source journalistique que le premier ministre avait évoqué le thème des droits de l'homme avec ses interlocuteurs marocains. Cependant rien n'a pu filtrer publiquement.

Après l'affaire de l'ancien hôpital psychiatrique de Casablanca, où quelques 900 personnes étaient incarcérées arbitrairement⁵, c'est au niveau de la présidente de la sous-commission européenne des Droits de l'homme que nos efforts furent centrés. Cette parlementaire socialiste (Pays-Bas) devait présenter le rapport annuel des droits de l'homme contenant un chapitre accablant pour le gouvernement marocain. L'opinion publique a pu en prendre connaissance grâce à un communiqué que nous avons diffusé en France⁶. La situation des grévistes de la faim demeurant inchangée, des parlementaires (avec lesquels nous avons établi le contact) projetaient de demander un amendement en faveur de ces jeunes prisonniers politiques à l'occasion de la discussion du texte présenté par la sous-commission européenne. Or, le débat fut reporté à une date ultérieure ; ce qui n'arrangea point les choses. Notre comité dû s'employer, alors, à tout faire pour « arracher » quelque déclaration au niveau des groupes parlementaires. Notre appel fut entendu et les députés socialistes, écologistes et communistes adressèrent des télégrammes au roi lui demandant de

5. Voir le document annexe du chapitre III.

6. *Le Monde* du 2-3 juin 1985.

prendre en considération les revendications des grévistes de la faim.

Quant à cette brochure, au-delà du drame des libertés qu'elle s'efforce de décrire, le but recherché consiste — pourquoi pas ? — à dénoncer la dictature qui sévit au Maroc depuis plusieurs décennies.

Mohamed SOUHAILI
Août 1985.

Chapitre I

**MOI HASSAN II
COMMANDEUR DES CROYANTS
ROI SACRÉ ET INVIOLABLE**

PREMIÈRE PROCLAMATION DU ROI HASSAN II

après son accession au trône, le 3 mars 1961
(*Extrait*)

[...] Je suis pleinement conscient de la lourde charge qui m'incombe aujourd'hui et je suis résolu à en assumer la responsabilité, avec toute la conscience et la volonté, la sagesse et la vigilance nécessaires, inspiré en cela par l'âme de mon Auguste Père, guidé par les enseignements de son message éternel, respectant ses conseils et ses directives, pratiquant les vertus qu'il m'a enseignées, celles du pardon, de la justice, de l'amour et de l'affection pour toi, celles de chercher ton bien et d'écarter tout mal de ton chemin, celles de te considérer avant tout en fils plus qu'en sujet. J'apporterai mon soutien aux faibles pour qu'ils rentrent dans leurs droits et j'empêcherai les puissants d'abuser de leur puissance. Je veillerai sur vos affaires, je défendrai vos intérêts en tant que votre Roi, tout autant que lorsque j'étais Prince, ou plutôt l'un d'entre vous, né et grandi parmi vous, ayant communiqué avec vous par les sentiments et les pensées, et partagé vos joies et vos souffrances. Ce qui me donne la force d'assumer cette lourde charge et d'affronter mes responsabilités avec optimisme et sérénité, c'est ma conviction que l'amour que vous me portez sera accru par celui que vous portiez à mon Père. Je suis certain que chacun d'entre vous m'aidera comme il l'a aidé. Nous poursuivons l'ascension du Maroc dans la voie du progrès et de la prospérité, tout en restant attachés à l'union des coeurs et des rangs, à l'harmonisation de la pensée et de l'action, aux qualités de sincérité et de désintéressement que Sa Majesté a créées en nous [...].

DISCOURS DU ROI A LA NATION

20 août 1972

(Extrait)

[...] Nous rendons grâce à notre créateur pour Nous avoir, en moins d'un an, épargné la vie à deux reprises. Puisse-t-il Nous aider à tirer toutes les conclusions découlant de cette récente épreuve. C'est à ce prix que la monarchie dans ce pays sera fidèle à la doctrine malékite, selon laquelle l'on ne doit guère hésiter à sacrifier le tiers s'il est atteint, pour préserver les deux autres tiers du corps considéré [...].

DISCOURS DU ROI
adressé à la nation le 22 janvier 1984
après le soulèvement populaire
(Extraits)

Premièrement : les communistes marxistes-léninistes sont derrière cette affaire... J'en ai pour preuve ce communiqué du groupe Ila Al Amam, ces communistes marxistes-léninistes installés à Paris, je cite : « Ila Al Amam réclame la révision fondamentale des mesures économiques et politiques qui ont conduit le pays à la catastrophe ainsi que l'arrêt de la guerre du Sahara occidental ». C'est le premier tract.

Le deuxième tract a été distribué à Marakech le 6 janvier 1984 [...], il est également signé Ila Al Aman. Les responsables de ce tract sont actuellement en état d'arrestation et ils comportent, malheureusement parmi eux, quelques jeunes avocats stagiaires. Ce tract dit ceci :

« Sachons que notre amère situation actuelle n'est pas due à la guerre du Sahara que mène le régime monarchique défait contre l'héroïque peuple sahraoui [...] non plus une conséquence de la sécheresse comme le prétendait Al Hassan le sanguinaire [...], elle est due au pillage de nos richesses par les Américains et les ennemis [...] ».

[...] J'ai décidé qu'il n'y aura pas d'augmentation des prix [...] A travers mon dernier discours, les per-

sonnes averties devaient réaliser et comprendre que je suis, en principe, contre les augmentations [...] Elles l'ont constaté du reste à travers mes traits, mes paroles et de par la force de persuasion de ma voix [...]

[...] En vérité, il y a lieu d'imputer cet état de choses soit aux enfants, soit à un ramassis de truands à Nadord, à Al Hoceima, à Tétouan, à Ksar-Kébir. Ces truands [...] ont été emprisonnés.

Les enfants [...] doivent savoir que c'est à cause d'eux que le coût de la vie a augmenté [...] Je le jure, par Dieu, que si je réduis de moitié le budget de l'enseignement, je pourrais facilement diminuer les prix des denrées de base. [...] Je m'adresse à ces jeunes enfants qui sont manipulés par les autres [...] D'ailleurs, l'ordre a été donné pour qu'ils soient sanctionnés au même titre que les adultes.

Je dis également aux enseignants qu'ils sont connus et ce sont eux qui entendent déclencher la grève et manifester dans les rues.

[...] Les enseignants doivent savoir qu'à l'avenir, ils seront sanctionnés selon les dispositions de la loi en vigueur sous le Protectorat et reconduites à l'Indépendance⁷. De toute façon, le dernier mot doit rester à la loi et à l'autorité. Les habitants doivent bien connaître Hassan II [...].

7. Voir ci-après le paragraphe « Une législation d'exception. »

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS AUX DROITS DES CITOYENS garantis par la constitution du 15 mars 1972 et les conventions internationales

1°) La constitution marocaine garantit :

— La liberté d'opinion, la liberté d'expression sous toutes ses formes et la liberté de réunion (Art. 9).

— La liberté d'association et la liberté d'adhérer à toute organisation syndicale et politique de leur choix (Art. 9).

— Nul ne peut être arrêté, détenu ou puni que dans les cas et les formes prévues par la loi (Art. 10).

— Le domicile est inviolable (Art. 10).

— La correspondance est secrète (Art. 11).

— Tous les citoyens ont droit à l'éducation et au travail (Art. 13).

— Le droit de grève est garanti (Art. 14).

2°) La convention internationale relative au respect des droits de l'homme.

Le dahir [décret] marocain n° 1-79-186 du 8 novembre 1979 porte publication du pacte international relatif aux droits civils et politiques signés à New York le 16 décembre 1966. Cette convention internationale ratifiée par le Maroc le 3 août 1979 recommande que :

— Nul ne peut être inquiété pour ses opinions (Art. 19).

— Toute personne a droit à la liberté d'expres-

sion ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix (Art. 19).

— Chaque fois qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture, tel qu'il est défini à l'article premier, a été commis, les autorités compétentes de l'Etat considéré procèdent d'office et sans retard à une enquête impartiale (Art. 9).

— Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Art. 7).

— Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine (Art. 10).

— Toute personne a le droit de s'associer librement avec d'autres, y compris le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer pour la protection de ses intérêts (Art. 22).

UNE CONSTITUTION LIMITATIVE ET AUTOCRATIQUE

Le roi avec son titre de chef spirituel et commandant en chef des forces armées ainsi que les prérogatives qui lui sont attribuées par la constitution détient tous les pouvoirs car :

— Le roi désigne d'office son fils aîné comme successeur (Art. 20).

— La personne du roi est inviolable et sacrée (Art. 23).

— Le roi nomme le premier ministre et les ministres. Il met fin à leurs fonctions soit à son initiative soit du fait de leur démission (Art. 24).

— Le roi préside le conseil des ministres (Art. 25).

— Le roi promulgue la loi (Art. 26).

— Le roi peut dissoudre la Chambre des représentants par dahir (Art. 27).

— Le roi peut adresser des messages à la Chambre des représentants, le contenu des messages ne peut faire l'objet d'un débat (Art. 28).

— Le roi exerce par dahir les pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la constitution (Art. 29).

— Le roi accrédite les ambassadeurs auprès des puissances étrangères et des organismes internationaux (Art. 31).

— Le roi préside le Conseil supérieur de la magistrature et nomme les magistrats (Art. 33).

— Le roi exerce le droit de grâce (Art. 34).

En outre le roi détient le titre de **Amir El Mounine** (commandeur des croyants) ; il est le représentant suprême de la nation, symbole de son unité, garant des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités. Il est l'ombre de Dieu sur terre et n'est responsable que devant Dieu. Nul ne peut le critiquer ou le mettre en cause.

LES HOMMES DE SA MAJESTÉ

1°) Le premier ministre

Le roi désigne le premier ministre comme chef du gouvernement, il a pour vocation d'être un inconditionnel de la monarchie. Il n'appartient à aucun parti politique, ses capacités de gestion sont généralement reconnues.

Il exécute la politique de l'Etat élaborée au palais, il est d'après la constitution responsable devant le parlement (Art. 74). Le fait qu'une Chambre constitutionnelle instituée auprès de la Cour suprême exerce un pouvoir de contrôle sur l'action des députés (Art. 97), le met à l'abri de tous risques de conflit avec la Chambre des représentants. Il peut toutefois être contraint à la démission, avec l'ensemble des membres de son gouvernement, si le parlement vote une motion de censure à la majorité absolue. Cependant une telle éventualité est peu probable, sinon impossible, dans un système institutionnel où la Haute Cour, à travers la Chambre constitutionnelle, a le dernier mot sur le vote des lois organiques (Art. 57). De même elle a compétence pour statuer sur des questions complexes surgissant dans les rapports entre le législateur et l'exécutif.

2°) Le ministre de l'intérieur

La désignation du ministre de l'intérieur se fait au palais. A l'instar du premier ministre, il est généralement sans étiquette politique. Au service du roi il veille à la sûreté intérieure de l'Etat et au maintien de l'ordre public. Détenteur d'un certain nombre de secrets d'Etat, en raison de ses importantes fonctions, il est considéré par le palais comme son bras droit.

3°) Le président de la Haute Cour et de la Chambre constitutionnelle

La Haute Cour est une juridiction suprême qui a pour fonction de juger les hauts fonctionnaires (Art. 82). Ceux-ci peuvent être mis en accusation par le parlement (Art. 83), d'où l'extrême importance de cette Cour. Son président (qui dirige également la Chambre constitutionnelle) est désigné par dahir royal. Ses membres sont désignés par le parlement.

La Chambre constitutionnelle à laquelle sont soumises les lois organiques promulguées par la Chambre des représentants les approuve ou les rejette. Elle comprend outre son président : trois membres désignés par dahir royal pour une durée de quatre ans et trois membres désignés par le parlement. Les magistrats désignés par le palais sont au nombre de quatre sur sept et sont donc majoritaires.

4°) Les magistrats Les magistrats sont désignés par le roi, par dahir, sur proposition du conseil supérieur de la magistrature lequel est présidé par le roi. Les magistrats lui assurent la prépondérance et la pérennité sur la justice, ils rendent les jugements et les exécutent en son nom.

5°) Les « super-ministres » du palais

Les conseillers du chef de l'Etat sont dans son entourage immédiat. Ils sont une dizaine et participent en étroite collaboration avec le roi à la gestion des affaires de l'Etat. Ils traitent les dossiers diplomatiques, ceux de la défense nationale, élaborent les programmes gouvernementaux, préparent les discours, conférences de presse, les déplacements du chef de

l'Etat. Ils rédigent le courrier et les messages royaux. Ils interviennent dans la gestion quotidienne des affaires de la nation. Les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères doivent se contenter d'une fonction purement administrative. Les conseillers du roi supervisent l'ensemble de l'action gouvernementale...

UNE LÉGISLATION D'EXCEPTION

Dès l'indépendance, le Maroc s'est empressé de reconduire une législation héritée du temps du protectorat. Inspirée du droit français, elle se voulait moderne bien que le législateur colonial s'attachât à lui ôter tout fondement libéral en introduisant une cascade de lois d'exception destinées à l'époque à lui assurer les moyens légaux de réprimer toute manifestation hostile ou revendicative provenant des populations autochtones.

Depuis l'indépendance une série d'amendements introduits par le roi sont venus aggraver le contenu farouchement répressif de cette législation, réduisant considérablement les droits des citoyens. Les dahirs du 28 juin 1935 « relatifs à la répression des manifestations contraires à l'ordre public et atteintes au respect dû à l'autorité » ; du 26 juillet 1939 « relatif à l'interdiction des publications (ou tracts) susceptibles de troubler l'ordre public », sont significatifs et révélateurs de la volonté du législateur de rendre quasi impossible pour le citoyen l'usage des libertés et des droits que lui reconnaît par ailleurs la constitution. Dans la pratique, en effet, un nombre massif de citoyens ont été jugés depuis l'indépendance et condamnés sévèrement (dans certains cas jusqu'à la peine

capitale) en vertu des lois précitées. L'histoire judiciaire du Maroc indépendant montre que les juges ont systématiquement puisé dans le potentiel répressif de la législation en vigueur pour sanctionner les délits d'opinion. Lors de leur mission au Maroc (février 1981), les représentants d'Amnesty international ont constaté que certaines dispositions de la loi encouragent l'usage de la torture. Amnesty international s'est en outre inquiété de l'absence de garanties juridiques permettant à une personne arrêtée d'user de ses droits de défense.

Il existe aussi un code de justice militaire de 1956 autorisant les tribunaux militaires à juger les personnes tombant sous le coup de l'article du code pénal relatif aux « atteintes à la sûreté extérieures de l'Etat ». Cette loi expose les citoyens à tous les dangers. Sont « suspects » aux yeux de la police ceux qui viendraient à user de leur droit de circuler surtout en dehors des frontières nationales. Outre les procès des militaires « impliqués » dans les tentatives du coup d'Etat de 1971 et de 1972 (plusieurs centaines de condamnations dont 11 personnes à la peine capitale, exécutées en 1974), les tribunaux militaires ont rendu des verdicts à l'encontre de quelques 150 personnes accusées d'avoir participé en 1973 à un « complot soutenu par l'Algérie » : 15 exécutions en novembre 1973 et 7 exécutées en 1974.

Le maintien d'un potentiel aussi gravement répressif dans le système judiciaire renforcé de surcroît par un certain nombre de dispositions visant à son perfectionnement font du royaume du Maroc, d'un avis généralement partagé, un Etat de non-droit.

CHRONIQUE
des événements marquants
de l'histoire sociale du Maroc d'aujourd'hui,
sous l'aspect particulier
du phénomène de répression

Le 2 mars 1956, le Maroc accède à l'indépendance formelle mettant ainsi fin au régime de protectorat auquel il était soumis depuis le traité de Fez de 1912 en vertu duquel la France et l'Espagne décrétèrent le partage du Maroc en deux zones d'influence : française et espagnole. Le sultan Mohamed Ben Youssef devient roi après avoir abandonné le titre de sultan. Celui qui sera le roi Mohamed V succède à ses ancêtres de la dynastie Alaouite qui règnent sur le Maroc depuis 1666.

En 1957, le roi nomme son fils aîné Hassan chef d'état-major des forces armées et le désigne prince héritier. Celui-ci exerce aussi la fonction de vice-président du conseil que préside son père.

En 1959, le soulèvement populaire du Rif est sévèrement réprimé par l'armée dirigée par le Prince héritier Hassan. Dans un livre, le spécialiste des affaires marocaines, Vincent Monteil, y voit l'avènement du « protectorat chérifien »⁸.

En 1959, la tendance « progressiste » du parti de l'indépendance Istiqlal crée l'Union nationale des forces populaires qui sera animée par Mehdi Ben Barka.

8. Maroc, Paris, Seuil, 1975, collection Petite Planète.

En 1961, Mohamed V meurt et le prince Hassan lui succède et devient le roi Hassan II. Soucieux de donner à la monarchie une légitimité institutionnelle, celui-ci présente une constitution — qui lui attribue des pouvoirs plus étendus — au vote par référendum. L'UNFP qui s'est installée dans l'opposition appelle au boycottage du scrutin ; la constitution est adoptée et un parlement est élu.

Le procès de 1963 de plusieurs personnalités de l'opposition, accusées d'avoir fomenté un complot contre la personne et la vie du prince héritier, s'achève avec neuf condamnations à mort dont six par contumace.

En mars 1965, quatorze Marocains sont condamnés à mort et exécutés pour « complot soutenu par l'Algérie ». A la même période, des manifestations populaires à Casablanca sont sévèrement réprimées par les forces du général Oufkir, ministre de l'intérieur, bilan : mille morts.

En juin 1965, le roi proclame « l'état d'exception » qui lui attribue les pleins pouvoirs et suspend la constitution. Quelques mois après, le 29 octobre 1965, Mehdi Ben Barka est enlevé par des policiers français au coeur de Paris, et sa disparition fera la une des journaux dans le monde entier. La justice française prononce des condamnations dont celle, par contumace, du ministre marocain de l'intérieur, le général Oufkir (travaux forcés à perpétuité). Le général de Gaulle décide de tirer les conséquences politiques et diplomatiques de cette affaire, persuadé que Ben Barka a été enlevé et assassiné avec la complicité de l'Etat marocain au plus haut niveau.

En 1969-70, une répression sanglante met fin à l'insurrection dans les campagnes de Settat et d'Oulad Khalifa, dans le Gharb.

L'état d'exception décrété dure jusqu'en 1970, le roi présente alors une nouvelle constitution assortie d'élections législatives, que l'UNFP et l'Istiqlal boycottent. La constitution est toutefois adoptée, les deux partis (l'Istiqlal s'étant installé dans l'opposition depuis) n'ont nul doute sur l'irrégularité du scrutin.

Depuis la rupture de 1959, les voilà de nouveau alliés au sein d'un front national « Al Koutla Alwataniya » pour affronter les redoutables manoeuvres du Palais. La radicalisation de la bourgeoisie moyenne et traditionnelle à travers le durcissement de cette formation nationaliste, en l'occurrence le parti de l'Istiqlal, dont la presse commence à dénoncer la corruption et la mainmise croissante de l'étranger sur l'économie nationale, vont conduire des éléments de l'armée, et non des moindres, (certains sont selon toute vraisemblance encouragés par les Américains qui s'inquiètent de plus en plus de la fragilité de la monarchie) à tenter de renverser le roi dans un coup d'Etat, (Skhirat) qui fut manqué le jour de l'anniversaire du roi, le 10 juillet 1971. Oufkir qui est l'homme de l'ombre dans cet attentat fait fusiller les mutins le 12 juillet. Moins d'un an plus tard, Oufkir recommence et fait mitrailler le Boeing, où se trouve le roi, en plein ciel. Celui-ci s'en sort presque par miracle et Oufkir est exécuté ou « suicidé » quelques heures après que le roi ait repris la situation en main. Affaibli par ces épreuves, isolé sur le plan national et international, il présente une nouvelle constitution qui lui assure l'essentiel des prérogatives et promet des élections libres. En 1973, un complot insurrectionnel est découvert et l'Algérie est accusée de soutenir les insurgés; bon nombre de militants de l'UNFP sont jugés, condamnés : sept personnes sont exécutées en 1974.

Le début des années 1970 est aussi marqué par la radicalisation des étudiants sous l'égide de leur syndicat : l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM)⁹. Cette organisation sera interdite en 1973, ses responsables seront arrêtés, torturés ainsi qu'un grand nombre d'étudiants et de lycéens. Des condamnations à des peines sévères seront requises.

En 1974 c'est l'année de la création de l'Union socialiste des forces populaires par Abderahim Bouabid, après une scission au sein de l'UNFP. Le Parti du progrès et du socialisme (anciennement parti com-

9. Créé au lendemain de l'indépendance.

muniste interdit) est créé par Ali Yata. Ces deux partis qui adhèrent à la constitution de 1972 vont contribuer à stopper le processus de pourrissement politique qui dure depuis plusieurs années. Le roi saisit la Cour internationale de La Haye et lui demande de reconnaître les droits historiques que revendique le Maroc sur le territoire du Sahara occidental administré par l'Espagne. Les partis politiques soutiennent la revendication nationaliste du roi et un consensus à ce sujet se dégage. Seule une fraction radicale de la gauche (mouvement marxiste-léniniste clandestin) défend le principe de l'auto-détermination des populations concernées. L'élan nationaliste va se matérialiser et s'approfondir lorsque le roi décide d'envoyer 350 000 marcheurs sur le Sahara pour marquer la revendication marocaine sur le territoire, ce sera la **Marche verte**.

L'agonie de Franco, sa mort, ainsi que la modération calculée de l'armée espagnole vont permettre la réalisation d'un compromis entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie qui revendique de son côté des droits historiques sur ce territoire. L'accord de Madrid consacre le partage du Sahara entre le Maroc et la Mauritanie. Après le retrait de l'Espagne, le Maroc investit militairement et administrativement la partie nord qui lui est reconnue par cet accord ; l'Espagne sauvegarde des droits et des facilités notamment dans le domaine économique.

La Cour internationale de La Haye ayant reconnu au Maroc et à la Mauritanie certains droits historiques, recommande toutefois l'autodétermination des populations du territoire. Une guerre fratricide longue et incertaine opposant le polisarío (revendiquant l'indépendance et soutenu par l'Algérie)¹⁰ à l'armée marocaine va déchirer la région, voire toute l'Afrique et empoisonner le climat économique et social du Maroc dont l'économie a connu des améliorations en 1974-75 avec la hausse du prix des phosphates. Cette guerre va mettre fin à l'illusion entretenue chez les

10. Le Front Polisario a également bénéficié du soutien de la Libye.

Marocains par le pouvoir qui a promis qu'avec les richesses du Sahara la pauvreté imposée au peuple par d'absurdes choix économiques et sociaux disparaîtrait.

En 1977 des élections législatives ont lieu ; tous les partis politiques y participent. Un parlement est élu et le roi acquiert une majorité confortable. Les partis d'opposition contestent la régularité des scrutins mais décident de continuer à « jouer le jeu ». L'année 1977 est aussi l'année du procès¹¹ plusieurs dizaines de militants appartenant pour la plupart au courant marxiste-léniniste, arrêtés en 1973-74-75 et torturés durant plusieurs mois dans des centres de détention secrets. On leur reproche surtout d'avoir publiquement défendu le principe de l'autodétermination au sujet du Sahara occidental, prétexte aussi pour la justice d'aggraver le cas de ces opposants politiques et qui n'hésite pas à prononcer des peines de cinq ans avec sursis jusqu'à la détention perpétuelle (44 condamnations à cette peine capitale dont 39 par contumace).

En 1976, après avoir « arraché » leur procès par une grève de la faim de seize jours, plusieurs dizaines de détenus politiques sont transférés au pénitencier de Kénitra, ils commencent une nouvelle grève de la faim, la plus longue de l'histoire du Maroc, pour appuyer leurs revendications liées aux conditions de détention et à leur statut juridique. Le jeûne durera quarante-cinq jours, du 8 novembre au 23 décembre 1977. Le 11 décembre, la prisonnière politique **Saïda Menebhi** militante progressiste meurt faute de soins. Le courage et la détermination de ces prisonniers va transformer le pénitencier de Kénitra où ils sont regroupés en une véritable forteresse de la Dignité. Les autorités marocaines, sans aller jusqu'à reconnaître explicitement le statut de prisonnier politique, n'en n'ont pas moins satisfait presque toutes les revendications, arrachées par ces prisonniers au prix de tant de sacrifices.

Avec le prolongement de la guerre du Sahara dont

11. Ce procès avait été qualifié de « mascarade » par des avocats et des observateurs étrangers qui y avaient assisté.

le coût est supporté par les couches les plus modestes, la situation économique et sociale ne cesse de se détériorer. Le gouvernement, sous les pressions du Fonds monétaire international, décide une hausse des prix en 1981. Le nouveau syndicat créé en 1978, la CDT¹² proche de l'USFP, lance un ordre de grève qui sera largement suivi mais débordera les limites fixées tant la colère populaire est grande et imprévisible. Les affrontements, entre les manifestants et la police appuyée par l'armée, se soldent par des centaines de morts et de blessés. Une vague d'arrestations s'ensuit. Plusieurs condamnations à des peines de prison sont prononcées dont celles de nombreux membres du syndicat CDT et de l'USFP. Pendant ce temps, à la conférence de Nairobi,¹³ le roi accepte le principe de l'autodétermination et propose un référendum au Sahara. A cette nouvelle position, jadis défendue par les seuls militants marxistes-léninistes, se joignent les partis politiques qui désormais ont la rude tâche d'admettre à la fois ce principe et de défendre la « marocanité » du Sahara.

Un conflit interne va opposer les deux principales tendances de l'USFP, la ligne d'Abderahim Bouabid qui veut créer une « social-démocratie à la marocaine » et la ligne Ben Ameer, plus revendicative et radicale qui voudrait mettre un coup d'arrêt à la série de concessions faite au pouvoir par le parti. La rupture sera consommée à la suite d'une altercation entre militants des deux tendances. Des membres de la tendance radicale, y compris son leader Maître Ben Ameer,¹⁴ seront jugés et condamnés pour cela à des peines d'emprisonnement en 1983.

A la veille de la visite officielle du président François Mitterrand au Maroc (fin janvier 1983), c'est l'affaire Dlimi qui retient l'attention de l'opinion publique. Le 25 janvier 1983, quelques heures après une entrevue avec le roi à Marrakech, la mort de

12. Confédération démocratique du Travail.

13. Réunion au sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine.

14. Bâtonnier de Rabat. Co-fondateur de l'association marocaine des Droits de l'Homme.

Dlimi est annoncée. Version officielle : accident de la circulation. Toutefois, selon de nombreux témoignages concordants, ce général aurait été éliminé à la suite de la découverte d'un complot visant à renverser la monarchie, au moyen d'un groupe d'officiers qu'il dirigeait¹⁵.

Un an après, exactement, en janvier 1984, le gouvernement annonce une hausse des prix des denrées alimentaires. Les rues, dans tout le royaume, sont envahies par les manifestants, exprimant de nouveau leur colère face à cette décision officielle. Les autorités complètement débordées (on vient de réunir un sommet islamique à Casablanca) par cette vague de mécontentement, font recours à l'armée qui n'hésite pas à utiliser des armes lourdes pour « pacifier » la rue, devenue un théâtre d'affrontements sanguinaires entre les forces armées et les manifestants parmi lesquels une majorité de jeunes. Le bilan est de plusieurs centaines de morts et de blessés. Une vague d'arrestations intervient que suit une série de procès (au moins 1 600 inculpations). Des condamnations allant jusqu'à vingt ans de réclusion sont requises, frappant entre autres des centaines d'étudiants et de lycéens arrêtés, jugés et condamnés dans des conditions parfaitement arbitraires.

Les conditions inhumaines de détention de ces prisonniers d'opinion vont conduire un grand nombre d'entre eux à déclencher au cours de l'été 1984 une série de grèves de la faim de longue durée durant lesquelles trois grévistes vont décéder. Après une brève trêve, consécutive aux promesses données officiellement d'améliorer leurs conditions d'emprisonnement, ils reprendront leur mouvement à tour de rôle en signe de protestation contre les promesses non tenues par les autorités¹⁶.

En août 1984, cinquante et une personnes sont condamnées à des peines allant de quatre ans à la peine capitale (six condamnations à mort dont plusieurs par contumace, vingt-et-une à perpétuité, etc...).

15. Voir « L'assassinat de Dlimi » au chapitre II.

16. Voir « Le drame des grévistes de la faim », au chap. II.

Durant l'année scolaire 1984-85 au moins une centaine d'étudiants et lycéens sont arrêtés dont certains jugés et condamnés sévèrement.

En mai 1985, neuf détenus appartenant au groupe de grévistes de l'été précédent entament de nouveau une grève de la faim ; elle durera vingt-cinq jours. Après une trêve pendant le mois du Ramadan, ils ont repris leur mouvement et toujours pour les mêmes motifs. Depuis, les autorités refusent de donner des nouvelles et personne ne sait ce qu'il est advenu de ces grévistes.

N.B.— D'autres faits importants :

— Au lendemain de l'indépendance, dissolution et démantèlement de l'armée de libération populaire au profit des forces armées royales dirigées par le prince héritier (Hassan II) et exécution de plusieurs résistants.

— 1974, procès de 80 militants marxistes-léninistes : de lourdes peines de prison.

— Assassinat en 1974 d'Abdelatif Zéroual membre de la direction de l'organisation marxiste-léniniste II Al Amam.

— Assassinat en 1975 du dirigeant de l'USFP Omar Benjelloun.

— Assassinat de Mohamed Grina (dix-neuf ans) militant de l'USFP¹⁷.

— Condamnation à un an de prison ferme de quatre dirigeants de l'USFP dont le premier secrétaire Abderahim Bouabid pour avoir dans une déclaration critiqué la politique saharienne du roi. Ils seront grâciés au bout de six mois.

— 1983, participation de l'USFP au gouvernement jusqu'aux élections de septembre 1984. Abderahim Bouabid est désigné ministre d'Etat et Abdelwahad Radi ministre de la Coopération.

— Fin 1984, le Maroc quitte officiellement l'OUA après que l'organisation panafricaine eût admis en son sein la RASD proclamée par le polisario.

— Été 1984, demande d'adhésion du Maroc à la communauté européenne.

17. Voir « Les assassinats politiques » au chap. II.

Chapitre II

LE FAIT RÉPRESSIF

LES ASSASSINATS POLITIQUES

Loin d'être exhaustive, cette liste regroupe les principaux cas, révélateurs à nos yeux, du phénomène de l'assassinat politique au Maroc. Les victimes citées ne peuvent être mises sur le même plan. Il s'agit, d'un côté de combattants de la liberté, de l'autre de personnages de triste mémoire ayant participé activement à la mise en oeuvre de l'arsenal répressif.

1°) L'affaire **Ben Barka**

Mehdi Ben Barka est le fondateur de l'Union nationale des forces populaires (gauche socialiste) ; leader du Tiers- monde et du mouvement progressiste marocain, il est condamné à mort par contumace en 1963. Exilé en Suisse en 1965, il est alors enlevé par deux policiers français à Paris et assassiné par le général Oufkir, le ministre de l'intérieur. Sa disparition donnera lieu à une crise politique entre la France du général de Gaulle et le roi Hassan II, impliqué de toute évidence dans cette affaire.

Note recueillie auprès de la famille de la victime

Plus de vingt ans après la disparition de Mehdi Ben Barka et malgré deux procès et une deuxième instruction (toujours en cours) on est loin de connaître toute la vérité sur ce crime. Les responsables politiques à l'origine du crime sont bien connus : en pre-

mier lieu le régime marocain, ensuite certains milieux néo-colonialistes français, ainsi que les services secrets américains et israéliens. Aujourd'hui, un certain nombre de participants directs à la disparition de Mehdi Ben Barka et qui connaissaient la vérité sur son sort sont morts (Oufkir, Dlimi, les truands français). Aussi la connaissance de la vérité passe, en partie, par l'accès aux documents et aux dossiers de certains services ayant participé de près ou de loin à l'affaire. Seulement, on rencontre les mêmes blocages et les mêmes refus qu'il y a vingt ans, justifiés par la raison d'Etat.

Les dossiers de la DGSE¹⁸ (ex-SDECE)

Après une décision prise par M. Pierre Mauroy (alors premier ministre) en 1983, le juge d'instruction M. Pinsseau a pris possession de tous (?) les dossiers de l'ex-SDECE concernant l'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka. La partie civile n'a pu prendre connaissance que d'une partie négligeable de ces dossiers le reste est toujours, dit-on, couvert par le secret de la Défense nationale ; les dossiers étant sous scellés.

Les dossiers de la CIA

S'appuyant sur la *Freedom of Information Act* qui donne droit d'accès aux archives administratives américaines, la partie civile a entamé une procédure auprès de la CIA dès 1976. Dans un premier temps, la CIA a reconnu détenir 1 800 dossiers concernant Mehdi Ben Barka et s'est engagée à les divulguer moyennant une certaine somme (frais administratifs...) la CIA a reçu cette somme et n'a rien envoyé. Après plusieurs rappels, elle a restitué une partie de l'argent et a justifié le non-envoi des documents par « dépassements des délais légaux dans la procédure de la partie civile ».

Le régime marocain et les truands

Trois des truands français ayant participé à l'enlèvement avaient ensuite trouvé refuge au Maroc. De 1966 à 1970, ils y avaient poursuivi leurs activités avec

la bénédiction et la protection des autorités (bars, hôtels de passe...). Puis, pour des raisons non encore connues, ils ont été liquidés. Dès octobre 1975, le juge d'instruction, M. Pinsseau, a demandé à plusieurs reprises aux autorités judiciaires marocaines des informations sur le sort de ces truands. Jusqu'à ce jour, aucune réponse ne lui a été donnée.

Comme on le constate régulièrement dans les affaires de disparitions politiques où la responsabilité des Etats ou de leurs services secrets est fortement engagée, il est très difficile d'accéder à des documents permettant la découverte de la vérité. Même si les faits remontent à près de vingt ans.

Aussi, la communauté internationale se doit d'intervenir pour aider à la levée des obstacles mis en place par les Etats concernés afin que le droit à la vérité devienne une réalité.

2°) L'assassinat d'Oufkir

Responsable de l'assassinat de Ben Barka, des massacres des populations du Rif en 1959, de Casablanca en 1965 (plusieurs milliers de morts), ministre de l'intérieur jusqu'à sa mort survenue en 1972, serviteur et ami intime du roi, condamné par la justice française aux travaux forcés à perpétuité par contumace pour le meurtre de Ben Barka, Oufkir était considéré en quelque sorte comme un vice-roi tant ses pouvoirs étaient étendus. Le roi plaçait en lui une confiance sans limites. Impliqué dans le putsch manqué de 1971, le roi, curieusement, ne se rend compte de la trahison qu'en 1972, après qu'il eut échappé à l'attentat du Boeing mitraillé en plein ciel par des officiers commandés par le général Oufkir. Dans les heures qui ont suivi l'attentat, le roi, ayant repris la situation en main, convoque Oufkir au palais de Skhirat ; dès son arrivée il sera tué de plusieurs rafales par le roi et le colonel Dlimi, le numéro trois du régime. L'exécution d'Oufkir, « maquillée » en suicide par les officiels, privera les Marocains et le monde entier d'un procès public qui eut à coup sûr donné lieu à beaucoup de révélations.

3°) L'assassinat d'Abelatif Zeroual

Etudiant en philosophie, de famille modeste, originaire de Berrechid, petite ville située au sud de Casablanca, A. Zeroual était membre de la direction politique de l'organisation clandestine *Ila Al Amam* (marxiste-léniniste). Il fût arrêté à Casablanca le 5 novembre 1974 dans le cadre d'une vague de répressions effectuée à l'encontre du mouvement marxiste-léniniste devenu majoritaire dans les universités, faute de s'implanter dans les campagnes, chasse gardée du régime, ou dans les usines en l'absence d'une importante classe ouvrière. Zeroual subira des interrogatoires dans le centre clandestin de Derb-Moulay-Cherfi à Casablanca, jusqu'à sa mort sous la torture le 14 novembre. La police ne lui a pas pardonné son courage et son silence sur l'identité de ses camarades et leurs activités au sein de l'organisation. La police niera très longtemps sa mort et même son arrestation. Plus tard elle reconnaîtra l'avoir arrêté en donnant la thèse d'une mort naturelle à la suite d'une maladie. Or plusieurs témoins, dont la famille de la victime, affirment le contraire.

4°) L'assassinat de Omar Benjelloun

Condamné à mort au procès de 1963, grâcié à la suite de nombreuses protestations nationales et internationales, ancien compagnon de Mehdi Ben Barka, Omar Benjelloun quittera l'UNFP pour créer avec Aberrahim Bouabid, l'Union socialiste des forces populaires, au début des années 1970, Intellectuel ouvert mais profondément attaché à ses principes, il était l'un des rares du parti à dialoguer aussi facilement avec les étudiants, les paysans, les ouvriers, les chômeurs. En désaccord avec les marxistes-léninistes, il ne manquait pas de débattre avec eux dans un remarquable esprit de tolérance, et même avec les Frères musulmans¹⁹ qu'encourage le palais pour contre-carrer la gauche progressiste et que Omar tentait de

19. Fraction du mouvement islamiste. Depuis quelques années, ce courant qui s'est passablement renforcé dénonce le régime monarchique.

convaincre. Membre du bureau politique du parti, il était le co-auteur du rapport idéologique adopté en 1975. Théoricien, il était à la direction du quotidien du parti de langue arabe *Al Moharir*. Très populaire dans les milieux modestes de Casablanca, Omar paya de sa vie le prix du courage, de la liberté et de la vérité. Le 18 novembre 1975 à Casablanca, Benjeloun s'apprête à entrer dans sa voiture. Des hommes l'appréhendent puis l'assassinent à coups de poignards. Ils parviennent à prendre la fuite. L'USFP demande une enquête sur ce crime politique. L'un des tueurs est arrêté ; il déclare à la police appartenir au mouvement des Frères musulmans et qu'il a commis son acte pour répondre à un ordre qui lui a été donné par des personnages en contact avec le palais de liquider un «marxiste athée». Cette déclaration ne figurera pas dans le procès-verbal de la police. Le procès des assassins ne permettra pas d'établir quels sont les vrais responsables de ce crime.

5°) L'assassinat de Grina

A l'aube du 24 avril 1979, des policiers viennent arrêter à l'internat du lycée Alkhawarizmi de Casablanca, un lycéen de dix-neuf ans originaire de la région d'Agadir dans le sud du Maroc. Ses camarades de l'internat informent sa famille qui effectue le voyage à Casablanca pour s'enquérir de son sort auprès de la police. Cette dernière nie son arrestation et affirme «n'être au courant de rien». La police d'Agadir «ignore» tout sur lui. Une semaine après, la famille est convoquée par les autorités policières d'Agadir pour venir chercher la dépouille du jeune Mohamed Grina. Après avoir nié dans un premier temps son arrestation, la police soutient devant la famille que leur fils est mort pendant son hospitalisation et à la suite d'une maladie. Cependant la vérité connue de tous est la suivante : Grina, membre militant de l'organisation (légal) des jeunesses de l'USFP, intervient lors d'un meeting organisé le 30 mars à Agadir par un discours fort remarqué. Sa famille habite Anza petit village de pêcheurs à la périphérie

d'Agadir. Estimé dans cette région, il a été enlevé et assassiné pour son courage et son intelligence, mais aussi «pour l'exemple», afin de punir et d'intimider les habitants d'une région de plus en plus hostile au régime. La direction de l'USFP a demandé une investigation. Une instruction est ouverte, mais quel juge pourra mettre en cause les autorités officielles ?

6°) L'assassinat de **Dlimi**

Officier de l'armée marocaine, Dlimi est promu général après les succès militaires réalisés au Sahara (construction du mur abritant «le triangle utile», réorganisation des forces armées...). Il devient un homme clé du régime, depuis la mort d'Oufkir, après avoir longtemps assuré la fonction de chef de la sûreté nationale. Les jeunes officiers opérant au Sahara sous son commandement entretiennent avec lui des rapports très cordiaux et l'estiment beaucoup. Ces militaires, pour combler l'ennui qui les accable malgré des attaques sporadiques du Front polissario, lisent beaucoup, entre autres des ouvrages politiques acheminés de l'étranger par les îles Canaries avec lesquelles un commerce florissant s'est établi depuis que l'armée marocaine s'est installée sur le territoire saharien. Très attentifs au modèle du voisin portugais, où les officiers de la révolution des œillets ont mis fin, en 1974, à la dictature de Salazar, ils parviennent à convaincre leur chef, Dlimi, de prendre le pouvoir à Rabat en écartant le roi. Le général Dlimi accepte et effectue plusieurs voyages privés en Europe où il prend de nombreux contacts. Amateur de whisky a-t-il trop parlé ? Toujours est-il que le roi est informé par des services secrets étrangers du plan visant à le renverser²⁰. Il convoque le général Dlimi, le 25 janvier 1983, au palais de Marrakech. Vraisemblablement intercepté par les policiers de la sécurité royale, celui-ci est présenté au roi qui voudrait s'assurer de la réalité du projet de putsch. Le général est-il passé aux aveux ? A-t-il nié l'existence d'un tel plan ? Toujours

20. *Le Monde Diplomatique* de janvier 1984.

est-il que le roi ordonne sa liquidation qui est effectuée sur le champ. Quelques heures plus tard, le gouvernement annonce le décès de Dlimi « suite à un accident de la circulation ». Cette thèse sera mise en cause par de nombreux témoignages accablants selon lesquels Dlimi a bel et bien été assassiné. Le quotidien *Le Monde* donnera des détails impressionnants sur cette affaire. Le correspondant de ce journal à Rabat sera expulsé du Maroc après avoir subi de nombreux interrogatoires par la police marocaine. Aussi, un certain nombre d'officiers et de proches collaborateurs de Dlimi seront arrêtés. L'un d'entre eux parviendra à s'évader et gagnera une capitale étrangère. Il fera une déclaration reproduite par le journal *Le Monde* confirmant implicitement l'assassinat de Dlimi.

LE TEMPS DES TORTIONNAIRES

L'usage de la torture au Maroc n'est pas un phénomène politique conjoncturel ou le fait d'abus de pouvoir accidentels, commis par des fonctionnaires de police musclés. Bien qu'interdite théoriquement et niée officiellement, la torture constitue une quasi institution souterraine du pouvoir et paraît dans sa constance, et sa logique, inhérente à l'idéologie totalitaire régnante. Elle est un moyen de réprimer toute tentative de remise en cause de telle ou telle valeur établie, de toute critique jugée « subversive », de tel aspect de la réalité sociale, et ce par la sanction corporelle appliquée au plus haut degré. Nul ne pouvant, par exemple, mettre en cause la personne du roi, le recours à la torture fonde sa « légitimité » dans une idéologie, qui au nom d'un droit divin,²¹ n'hésite pas à châtier, au besoin liquider physiquement, « les sujets mal pensants et égarés » qui par malheur viendraient à nourrir des idées peu compatibles avec les normes politiques dominantes.

L'usage de la torture répond donc aux principes suivants : — Punir et châtier quiconque ayant d'une

21. Cf. le paragraphe consacré aux pouvoirs constitutionnels du roi et au dogme de l'« inviolabilité » de sa personne.

manière ou d'une autre exprimé une opinion gênante. — Arracher des aveux éventuels aux personnes arrêtées. — Semer la terreur par son usage au sein d'une population lui rappelant l'omniprésence de l'autorité et le respect qui lui est dû.

Une fois arrêté, généralement par des fonctionnaires de la police politique et non judiciaire comme le stipule la loi en vigueur, le suspect dépourvu de la moindre assistance juridique, subit les interrogatoires. Au mépris de la loi et des droits de l'homme les plus élémentaires, la garde à vue peut durer plusieurs semaines voire plusieurs années. Durant cette période, où généralement il est transféré dans un centre de détention secret, le suspect subit les sévices les plus atroces (les menottes aux poignets, livré à la cruauté des tortionnaires qui lui font subir d'inévitables séances répétées de torture, à la suite desquelles certains prisonniers ont trouvé la mort).

Les procédés de torture généralement utilisés contre les prisonniers se résument ainsi : — L'électricité appliquée sur les parties sensibles du corps. — Les brûlures de cigarettes appliquées sur le visage et le reste du corps. — Les sévices sexuels humiliants et atroces. — « Le chiffon » ou « la serpillière » : procédé d'étouffement. — La flagellation de la plante des pieds à coups de bâtons répétés. — La suspension du prisonnier à des barres de fer pendant une longue période au cours de laquelle celui-ci subit toutes sortes de tortures.

Notons qu'à chaque fois que des prisonniers ont, lors de leur procès, fait état de tortures et de mauvais traitements, les juges ont systématiquement rejeté ces allégations et refusé d'ordonner des expertises médicales. Dans l'histoire judiciaire contemporaine du Maroc, aucun cas de torture n'a été retenu et aucune instruction même symbolique n'a été en mesure de mettre en cause les autorités officielles.

Faut-il croire que l'emprisonnement politique au Maroc est fiction et que les allégations concernant l'usage de la torture ne sont que pure invention ?

UN PROCÈS EN CACHE UN AUTRE

Un grand nombre de citoyens marocains ont été jugés et condamnés plusieurs fois pour le même délit. Dans les cas où les dossiers de l'accusation sont minces et dans le but de tromper l'opinion publique, les autorités judiciaires prononcent des acquittements ou des peines relativement légères. Mais afin de les garder en détention, les accusés, à l'insu de la défense et de leurs familles, sont livrés « automatiquement » à d'autres tribunaux qui les ont condamnés, dans le même temps, par contumace à des peines de prison ferme. Cette pratique a pour avantage, du point de vue du pouvoir, de garder le suspect en détention le plus longtemps possible et de limiter - dans la théorie - les peines trop lourdes afin de prévenir les protestations.

Depuis l'indépendance plusieurs exemples confortent cette constatation : — Au procès des 159 inculpés, accusés d'avoir participé au « complot du 3 mars 1973 », 72 acquittés sont enlevés en plein tribunal pour réapparaître dans un autre procès en janvier 1974 à l'issue duquel 7 d'entre eux seront condamnés à mort et exécutés. — Après l'interdiction en 1973 de l'UNEM, un tribunal de Casablanca condamne à la réclusion perpétuelle, par contumace, A. Menebhi et A. Belkbir respectivement président et vice-président de l'organisation des étudiants, alors que depuis leur enlèvement ils se trouvaient entre les mains de la police. — Deux étudiants en relation avec les émeutes de janvier 84 ont été condamnés à Fès à deux ans de prison. Parallèlement un tribunal de Tétouan les a condamnés à trente ans de réclusion par contumace pour la même affaire. Quelques mois après leur condamnation à Fès, ils ont été transférés à Tétouan où ils ont été à nouveau jugés et condamnés.

LA RÉPRESSION SYNDICALE

Depuis l'indépendance, la création d'organisations syndicales s'est effectuée dans le cadre fixé par la constitution marocaine qui autorise l'existence de syndicats libres et indépendants. Cependant des faits paradoxaux sautent aux yeux et nous interrogent sur l'existence réelle de la liberté syndicale au Maroc. Faute de procéder à une analyse approfondie de la question, nous nous contenterons ici de fournir sommairement quelques indices sur la réalité sociale et plus particulièrement sur la répression syndicale qui s'intègre stratégiquement dans le cadre d'une politique d'oppression généralisée à l'ensemble de la vie nationale.

— 55 % des Marocains se consacrent à l'agriculture tournée essentiellement vers l'exportation et représentant 25 % du PIB²². Une minorité infime possède la quasi totalité des terres cultivables. Cependant aucun syndicat n'a pu voir le jour dans ces campagnes où les petits paysans sans terre et les ouvriers agricoles constituent une force vitale et homogène. — La moitié de la population est sans emploi. — Les soins médicaux ne sont pas gratuits. — La moitié de

22. Produit intérieur brut.

la population vit en deçà du seuil de pauvreté absolue. — La sécurité sociale n'est assurée que pour une minorité dans les villes.

Dans l'absence d'une infrastructure sociale, les syndicats ont évidemment un rôle mobilisateur à jouer. Cependant, au Maroc, le pouvoir ne l'entend pas ainsi. Exemples :

— En 1967, **Mahjoub Ben Seddik** leader du syndicat Union marocaine du Travail est condamné à une peine de prison en guise d'avertissement lancé par le pouvoir à cette organisation.

— En 1970, arrestation et procès de dirigeants de l'UNEM.

— En 1972, arrestations de plusieurs militants du syndicat des étudiants.

— En 1973, interdiction de l'UNEM et arrestations de plusieurs militants dont le président et le vice-président.

— De 1972 à 1977 : vague de répression dans le milieu étudiant (UNEM) et lycéen (Syndicat national des lycéens).

— En 1978-79, vague de répression à grande échelle dans les rangs du nouveau syndicat Confédération démocratique du travail.

— En avril 1979, après une vague de grèves des fonctionnaires (CDT) de l'enseignement et de la santé, riposte gouvernementale à grande échelle : licenciements de plus de 1 500 fonctionnaires, arrestations et condamnations de syndicalistes, mutations arbitraires.

— En 1981, après l'ordre de grève lancé par la CDT, faisant suite à l'annonce d'une hausse des prix, affrontements entre l'armée et les manifestants à Casablanca. Plus de 700 morts et blessés. Arrestations massives de syndicalistes dont les membres du comité exécutif du syndicat qui seront condamnés à des peines de prison.

Note : Les données relatives à la situation sociale sont empruntées à diverses sources dont le rapport de la BIRD.

L'ÉMIGRATION EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

Au lendemain de l'indépendance, le Maroc met en place une politique d'« exportation » de la main-d'oeuvre vers l'Europe industrialisée (France, Belgique, Pays-Bas, RFA...) en quête de forces de travail. Cette politique, conséquence de la division internationale du travail, répond aussi à de multiples objectifs sur le plan intérieur : — Procurer à la jeune économie nationale (en cours de construction) des devises indispensables. — Résorber le sous-emploi résultant d'un état de sous-développement en partie hérité de l'ère coloniale. — Expatrier une partie des populations rurales ayant, dès le lendemain de l'indépendance, manifesté des signes d'infidélité à la monarchie (révolte populaire du Rif en 1959).

Avec les conquêtes sociales réalisées par les prolétariats des pays industrialisés, les travailleurs immigrés marocains, partie intégrante de la main-d'oeuvre étrangère (sous-prolétariat sous-payé, exploité...) s'engagent activement dans les luttes pour l'obtention d'un statut égal à celui de leurs camarades autochtones. Face à cette évolution, le gouvernement marocain se trouve devant un véritable dilemme : les revendications des travailleurs immigrés marocains obtiennent un soutien officiel qui se traduit, faute de mieux,

dans les discours des banquets officiels ; par ailleurs, celui-ci craint que le processus des luttes n'aboutisse à terme à la politisation de cette communauté exilée, et redoute l'avènement éventuel d'un puissant parti de l'émigration, regroupant plus d'un million de travailleurs marocains, susceptible de peser lourdement dans la balance politique intérieure. Le pouvoir réagit rapidement en créant des associations affiliées aux consulats et ambassades, donnant ainsi une couverture légale à des activités de police qui vont se révéler dans certains cas de nature nettement criminelle. Ces polices clandestines, par le biais des prétendues « Amicales des travailleurs marocains à l'étranger », vont faire preuve (depuis leurs créations au début des années 1970) d'une efficacité aussi cynique que redoutable. Chargées de contrôler étroitement l'ensemble de la communauté marocaine à l'étranger, elles transmettent des renseignements, par le canal d'un système d'information centralisé, sur les activités politiques réelles ou supposées, les opinions, la vie privée de chaque citoyen marocain désormais en liberté surveillée. Cette police de l'émigration n'hésite pas à employer des moyens peu orthodoxes (assassinats, enlèvements, passages à tabac, menaces, tracasseries administratives...). Bon nombre de Marocains « signalés » à la police des frontières sont arrêtés à leur retour ; certains « disparaissent » en franchissant la frontière marocaine, d'autres se voient retirer leurs passeports.

Citons deux cas précis relativement récents : — **Mohamed Rafik** : Etudiant à Montpellier (France), Rafik a milité au sein du syndicat des étudiants marocains (UNEM). Au soir du 19 juin 1981, Rafik, qui passe ses vacances d'été dans son pays, se voit arrêter par un groupe de policiers marocains. Connu pour ses activités syndicales en France, il est immédiatement transféré et incarcéré au centre de détention clandestin de Derb-Moulay-Cherif où il subira les tortures les plus ignobles jusqu'à sa libération survenue fin 1984. Soit plus de trois ans de séquestration illégale. — **Mohamed Naciri** : Travailleur marocain en France, marié, délégué syndical

(CFDT) à l'usine New-Holland de Longvic. En mars 1985, Naciri se rend au Maroc pour rendre visite à sa mère souffrante. A la frontière, la police marocaine lui retire son passeport. On lui reproche ses activités syndicales au sein d'une usine qui exporte des machines agricoles vers le Maroc. Malgré de nombreuses démarches, y compris celles effectuées par son syndicat et l'intervention de l'ambassadeur de France à Rabat, il est toujours retenu au Maroc. Son épouse marocaine qui est restée en France effectue de nombreuses démarches et a entamé une grève de la faim le 7 juillet 1985, qui n'a cessé que devant des promesses officieuses. Depuis, leur situation n'a pas changé.

L'INTELLIGENCE TRAQUÉE

Dans les années 60, la création culturelle était le fait d'une minorité d'intellectuels essentiellement citadins. Tolérée, plus ou moins, par les autorités qui, soucieuses d'offrir une image « libérale » du Maroc, n'en étaient pas moins vigilantes sur tout ce qui avait trait à l'expression politique et sociale. L'absence d'une industrie cinématographique nationale, laquelle nécessite de gros moyens financiers et une évidente volonté politique, va être largement compensée dans le début des années 1970 par un formidable mouvement artistique (théâtre, poésie, peinture, musique...) avec l'apport considérable de la culture populaire. Colloques, rencontres culturelles, festivals artistiques... autant de manifestations organisées par les associations culturelles créées dans toutes les villes, dans les quartiers jusqu'au coeur même des bidonvilles (le jeune poète Abdalah Zrika est né dans le bidonville casablancais de Ben-Msik).

La culture populaire, devenue la passion de la jeunesse, n'est plus victime d'un phénomène de rejet dans les villes. Dès cet instant, les fonctionnaires de la division sociologique du ministère de l'intérieur alertent le gouvernement sur le « caractère hautement subversif » de l'activité culturelle au Maroc. Le gouverne-

ment prenant prétexte d'une enquête fort instructive, réalisée par **Ignacio Ramonet** et publiée dans *Le Monde diplomatique*²³ dans laquelle l'auteur interprète l'action culturelle au Maroc comme une autre voie du politique, va permettre dans la foulée de la vague répressive de janvier 1984 d'interdire la parution de quelques revues culturelles de respectabilité reconnue. Mesure d'interdiction arbitraire assortie d'une circulaire (N° 162) publiée par le ministère de la jeunesse et des sports et portant atteinte à l'expression culturelle.

Aussi bon nombre d'artistes sont emprisonnés ou ont purgé des peines de prison ; on peut citer les poètes **Abdelatif Laabi**²⁴, **Abdalah Zrika**, **Ansari**, le peintre **Chebaa**, **Saïda Mehebhi** décédée en 1977 après une longue grève de la faim...

L'interdiction des revues *Albadil*, *Attakafa Al Jadida*, *Al Mokadima*, *Aljossour*, *Azzaman Al Maghربي* survient après les révoltes des bidonvilles de janvier 1984. Elle condamne une oeuvre littéraire, un apport à la réflexion dans laquelle est plongée une jeunesse passionnée et créative, fortement ébranlée par cette crise multidimensionnelle que traverse la société marocaine et l'ensemble du monde arabe.

23. Cf. « Le Maroc à l'heure de tous les risques ». *Le Monde Diplomatique* de janvier 1984.

24. Abdelatif Laabi est resté neuf ans sous les verrous.

LA RÉVOLTE DU PEUPLE DE SIDI YOUSSEF...

Marrakech, capitale du sud, dont les principales activités économiques sont le tourisme et l'artisanat, abrite quelques 500 000 habitants recensés en 1982. Les centres scolaires et universitaires accueillent environ 18 000 jeunes ; c'est peu pour une population où la moyenne d'âge ne dépasse pas vingt-cinq ans. Le chômage frappe essentiellement les jeunes ainsi que les montagnards de la province, démunis et chassés des terres par la sécheresse du début des années 1980. L'armée, en guerre au Sahara, a pu absorber une partie de ce contingent de chômeurs. Mais la sécheresse, la crise du textile liée à la fermeture des marchés européens, le ralentissement du tourisme... sont autant de facteurs qui accroissent les difficultés.

Dans Sidi-Youssef-Ben-Ali, immense bidonville, s'abritent des populations appauvries, marginalisées. Leurs conditions de vie à l'instar de la majorité des Marocains, sont en deçà du seuil de pauvreté comme le reconnaît un rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Situé à proximité du somptueux palais où le roi vient séjourner en alternance avec Rabat, Fès, Ifrane... non loin de la place Jamaa-El-Fna principal pôle d'attraction pour les touristes. Le centre touristique du Club Médi-

terrannée (désormais inévitable) domine la célèbre place, défiant ainsi la millénaire mosquée El-Koutoubia, devant l'indignation impuissante de la population de Marrakech. C'est un spectacle brutal qu'offre cet ensemble de contrastes où se mêlent le Moyen Age à l'état brut et un modernisme anarchique, pervers et destructeur. Devant le désarroi d'une population désarmée, dépersonnalisée, le courant progressiste dénonce le despotisme du pouvoir, l'opportunisme des partis, l'impuissance des syndicats, l'obscurantisme des fondamentalistes. Tandis que les activistes islamistes, eux, s'en prennent aux idéologies athées, à ce peuple infidèle responsable de ses propres malheurs, lui qui a tourné le dos à l'Islam. Ils expliquent cette fatalité voulue de Dieu lequel impose un tyran indigne, pour punir des musulmans indignes. Ils prêchent le retour à la Foi, qui elle seule rendra au peuple sa dignité et le débarrassera de la tyrannie des gouvernants.

Si les opposants dans leur diversité sont divisés dans l'idéologie, la répression subie, leur est commune dans la férocité.

Dans Sidi-Youssef-Ben-Ali où presque chaque famille compte un parent mort dans la guerre du Sahara, les jeunes politisés dénoncent la classe dominante qui n'envoie pas ses fils mourir dans la guerre pour défendre une cause sacrée. Ils dénoncent l'école qui exclut les pauvres, le gouvernement qui fait supporter aux démunis le coût de la crise et de la guerre, la police qui arrête et torture les citoyens épris de liberté, une politique sociale qui contraint certains d'entre eux à la délinquance, la drogue et la prostitution. Dans ce contexte, le gouvernement annonce en janvier 1984 une hausse des prix des produits de première nécessité. C'est le compte à rebours. L'explosion est inévitable. C'est le soulèvement de Marrakech : *la révolte du pain*.

L'annonce des hausses a bouleversé l'ensemble du royaume. Elle est ressentie par le peuple comme une provocation intolérable, une déclaration de guerre. A Nador et Tétouan, villes situées dans le nord où les habitants ne sont pas à leur première colère anti-

gouvernementale, c'est l'émeute. Lycéens, écoliers, jeunes chômeurs, vont crier leur détresse. Le mécontentement populaire gagne tout le royaume, sauf Casablanca la gigantesque métropole, qui, une fois n'est pas coutume, restera silencieuse. Cette ville, traditionnellement contestataire, sera assiégée durant plusieurs jours par l'armée, qui a déployé un impressionnant dispositif de sécurité à l'occasion du sommet des chefs d'États islamiques. Ailleurs, la rue crie sa colère et c'est au moyen d'armes lourdes que l'armée parvient à la noyer dans le sang. Une fois la rue « pacifiée » au prix d'un lourd bilan de plusieurs centaines de morts, le roi annonce les châtiments qui seront infligés aux citoyens rebelles et jure vengeance. Il brandit le spectre du « complot extérieur » dans un discours prononcé avec des accents qui, de mémoire de Marocains, ont rarement été aussi violemment machiavéliques. Gare aux habitants du Rif qui le connaissent bien, a-t-il dit (allusion aux massacres de 1959), et maudits soient ceux de Marrakech qui pour la première fois ont osé...

La répression décrétée par la parole vengeresse et « sacrée » du roi, il ne restait plus aux juges qu'à prononcer les sentences à l'encontre des manifestants arrêtés, des suspects et des « mal pensants », parmi lesquels plusieurs centaines d'étudiants et lycéens qui n'avaient pas manifesté dans la rue.

LE DRAME DES GRÉVISTES DE LA FAIM

Seize mille inculpations. C'est énorme ! mais ce chiffre, déjà insupportable, est aggravé par la lourdeur des peines prononcées : certains, âgés de vingt ans, en auront quarante à la fin de leur détention. Des verdicts gravement démesurés quand on sait que les dossiers de l'accusation étaient pratiquement vides. Plusieurs centaines d'étudiants condamnés sont entassés dans les prisons et détenus dans des conditions parfaitement inhumaines. Ces prisonniers, à l'évidence « politiques », auront un traitement — vengeance oblige — pire que celui réservé aux droits communs dans les prisons marocaines. Ils réclament des conditions de détention plus décentes. L'administration pénitentiaire, royalement intraitable, fait la sourde oreille. Il ne leur restait plus pour se faire entendre, et obtenir gain de cause, que l'ultime moyen : la grève de la faim.

Cinq à six mois après leur arrestation en janvier 1984, une cinquantaine d'entre eux commenceront, à la prison de Marrakech, une grève de la faim illimitée. Leurs revendications sont : la levée d'interdiction des visites de leurs familles, une meilleure alimentation, des soins médicaux adéquats, la possibilité de poursuivre leurs études, des journaux, la radio...le sta-

tut de prisonnier politique ! Ce mouvement va gagner dans les semaines qui suivent la quasi-totalité des prisons où sont incarcérés des détenus politiques. Devant l'intransigeance des autorités, les grèves vont faire leur première victime : à Bni Mellal, **Abdelhakim Meskini** est mort par manque de soins. Les familles s'organisent et se rendent à la capitale pour rencontrer des fonctionnaires du ministère de la Justice. Elles effectuent également une démarche au local de l'ONU à Rabat, lançant ainsi un SOS à l'opinion internationale. Quelques jours plus tard, le drame redouble d'horreur : deux autres grévistes succombent. **Dou-raïdy Moulay Boubker** le 28 août et **Belhouari Mustapha** le 29 août. Une quinzaine d'autres prisonniers sont dans le coma. Lorsque les familles sont autorisées à rendre visite aux leurs, elles constatent des blessures suite aux coups qu'ils ont reçu pour essayer de faire cesser leur mouvement. En septembre, des promesses officieuses leur sont faites par l'intermédiaire du pacha de Marrakech, elles amèneront ceux-ci à suspendre leur lutte en attendant l'application des promesses.

Depuis et jusqu'à ce jour, des grèves de la faim n'ont cessé d'être entreprises à tour de rôle dans la plupart des prisons marocaines. Preuve s'il en faut que les promesses officielles n'ont guère été tenues. En été 1985, neuf prisonniers poursuivaient le mouvement de grève interrompu temporairement en mai, par respect pour le mois du Ramadan, et repris depuis le 23 juin. Au moins trois d'entre eux se trouvaient dans le coma, selon leurs familles qui craignaient le pire, ignorant où leurs enfants se trouvaient, après leurs transferts de la prison de Marrakech vers une destination inconnue.²⁵

25. Voir en Annexes les communiqués des familles.

RÉPONSE AU RAPPORT
DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN
relatif à la situation
des droits de l'homme
dans le monde en 1984

Le rapport annuel du département d'Etat a été établi en février 1985 et présenté au Sénat et à la Chambre des représentants. Il y a lieu de publier quelques extraits du chapitre consacré au Maroc (voir ci-après) compte tenu de l'importance des rapports américano-marocains et du rôle qu'entend jouer Washington pour la défense des droits de l'homme dans le monde. Cependant, la lecture de la partie consacrée à la situation des droits de l'homme au Maroc appelle plusieurs observations :

1°) Contrairement aux allégations de l'auteur, des organisations humanitaires ont fait état d'assassinats de jeunes gens, hommes et femmes, abattus froidement dans les commissariats après leur arrestation en rapport avec les révoltes de janvier 1984.

2°) L'auteur souligne qu'aucun cas de disparition n'a été signalé en 1984. Faux : plusieurs organisations nationales et internationales ont annoncé la disparition de plusieurs dizaines de personnes lors des émeutes de janvier 1984.

3°) Précisons à l'auteur américain que contrairement à ce qu'il soutient, les mauvais traitements et la torture ont été encouragés par le gouvernement en janvier 1984, dès l'instant que le discours royal ne

laissait aucun doute sur la volonté du roi de châtier les jeunes émeutiers avec la plus grande sévérité.

4°) A propos des exilés politiques, l'auteur affirme que les personnes entrant dans cette catégorie sont une minorité d'activistes ayant choisi « volontairement » l'exil pour se consacrer à des activités politiques. Indépendamment de l'aspect injurieux de cette insinuation pour les exilés politiques marocains, rappelons qu'il existe plusieurs centaines de Marocaines et Marocains exilés, et placés sous la protection de la convention de Genève de 1951. La plupart d'entre eux ont été condamnés par contumace par la justice marocaine et pour certains à la peine capitale.

5°) L'auteur écrit que la justice marocaine est généralement considérée comme équitable et indépendante du pouvoir politique. Notons que Amnesty International a constaté, lors de sa mission en 1982, que « le juge d'instruction refuse couramment d'enquêter sur les affirmations des suspects qui déclarent avoir été maltraités en détention, bien qu'il y soit obligé par la loi ». Amnesty international ajoute que le juge d'instruction contribue de cette façon à la violation des lois internationales sur la protection de la personne humaine contre la torture ou tout autre traitement cruel ou dégradant.

En conclusion, il nous paraît manifeste que les auteurs du rapport du département d'Etat ont cherché, par une démarche pour le moins complaisante, à présenter une image « libérale » du royaume du Maroc afin de faciliter l'octroi d'une aide économique destinée à renforcer les intérêts américains dans ce pays et généralement détournée au profit du perfectionnement de l'appareil répressif.

EXTRAITS²⁶ DU CHAPITRE I
DU RAPPORT
DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN

1°) « Aucun cas d'assassinat politique n'a été signalé en 1984 ».

2°) « En 1984 aucune disparition n'a été signalée, toutefois Amnesty International continue de soulever le problème d'environ 80 personnes détenues par l'armée marocaine depuis 1976, en rapport avec la guerre du Sahara occidental et portées disparues par l'organisation internationale ».

3°) « Des groupes politiques marocains accusent les autorités d'avoir durant les interrogatoires infligé des traitements inhumains et pratiqué la torture physique à l'encontre des citoyens arrêtés pendant les émeutes de janvier. Or ces allégations n'ont pu être étayées par des faits concrets et rien ne permet de croire que de telles pratiques aient été ordonnées par le gouvernement... ».

4°) « Il n'existe pas de cas connu de militants politiques exilés du Maroc, à part certains activistes qui ont choisi volontairement l'exil où souvent ils se consacrent à diriger des groupes d'opposants... ».

5°) « La justice marocaine est généralement considérée équitable et indépendante du pouvoir politi-

que. Les affaires sont soumises au juge d'instruction qui peut convoquer une audition. A ce stade, le prévenu est informé des charges retenues contre lui. Le juge l'invite à se prononcer sur le bien-fondé de l'accusation. Si tel n'est pas le cas ou si l'infraction est mineure, la Cour peut le relaxer ou prononcer une peine légère... ».

Chapitre III

ARCHAÏSMES
ET SORCELLERIES SOCIALES
DANS CASABLANCA DES ANNÉES 80

CASABLANCA VUE DE L'INTÉRIEUR

Au nord-ouest du continent, le premier port d'Afrique, Casablanca dite la blanche, l'une des villes les plus célèbres du monde.

Fantastique et ville de rêve ! C'est l'idée retenue dans l'imaginaire de beaucoup d'hommes et de femmes aux quatre coins du globe. Une mythique et hallucinante image de marque à la mesure de la célébrité d'une cité portuaire que les pêcheurs de la voisine péninsule ibérique baptisèrent Casablanca « La Maison Blanche » à la fin du siècle dernier. Le songe idyllique laissé par le célèbre film avec Humphrey Bogart²⁷, d'une ville à la fois charmante et mystérieuse, sensationnelle et paisible contribua à la rendre pour ceux qui ne la connaissent pas, plus excitante. Chaleureuse et exotique, avec sa *Médina*, mondaine et intrigante par son aspect occidental. Néanmoins, dans Casablanca d'autrefois comme dans celle d'aujourd'hui, la réalité impose la déception, une vérité cinglante contre cette idée légendaire.

Avec ses cinq millions d'habitants, la métropole économique du Maroc est aussi la capitale sociale du pays puisqu'elle abrite l'essentiel de la classe ouvrière

27. *Casablanca* de Michaël Curtiz, 1942, avec H. Bogart et I. Bergman.

marocaine, les principaux syndicats et les partis politiques. Une infrastructure universitaire, créée seulement dans les années 1970, accueille quelques dix mille étudiants. Le seul centre hospitalier, digne de ce nom, est naturellement insuffisant pour répondre à l'énorme besoin de la population en matière de santé. Casablanca se caractérise au plan social et culturel par la démesure. Richesse outrancière et misère criante s'affrontent dans une cité partagée entre tradition et modernisme. Le luxueux centre européen contraste avec un quartier arabe pauvre, les impressionnants gratte-ciel avec les timides minarets. Un aspect californien dans Anfa, le quartier des milliardaires situé sur le plateau de la superbe corniche en broderie de l'océan s'oppose à l'univers de la honte avec ses interminables taudis toujours en voie d'expansion. Plusieurs millions d'habitants luttent quotidiennement pour une survie à peine survécue, dans un environnement social de plus en plus hostile et de plus en plus violent. Quand Casablanca ne comptait qu'un million d'habitants en 1965, ses rues furent envahies par les foules hostiles au régime. Les manifestations populaires furent alors violemment réprimées par l'armée. En juin 1981 comme à la recherche de leur propre Bastille, les Casablancais récidivèrent et pendant deux jours devinrent maîtres de la rue lors d'une manifestation de protestation contre la hausse des prix.

Une fois de plus l'armée eut son mot à dire et Casablanca à dénombrer ses cadavres.

UNE FEMME DANS UN CORPS

(Récit)

Aïcha vit à Casablanca depuis que ses parents ont quitté leur village pour s'installer dans la périphérie de la métropole dans les années soixante. Démunis, leur espoir était de reconstruire une existence dans cette ville industrielle qui fait le bonheur d'une bourgeoisie locale disposant à sa guise d'une main-d'oeuvre dépourvue de toute protection juridique et sociale. L'école étant souvent absente dans les campagnes, les parents de la petite Aïcha ne peuvent se permettre le luxe de lui assurer une scolarité. A onze ans elle est jugée assez grande pour aller travailler comme bonne-à-tout-faire chez la famille Mounir, dignitaires fortunés du quartier résidentiel de Polo²⁸.

Aïcha se lèvera tous les jours, à l'aube, pour aller faire les commissions du petit déjeuner. Elle se couchera (dans la cuisine), tard dans la nuit, après avoir assuré le ménage de la longue journée. En échange ses parents recevront la somme dérisoire de trente dirhams qui leur est versée chaque fin de mois. En plus ils auront la promesse « d'initier la petite bonne à la couture traditionnelle, métier de femme qui rap-

28. Phénomène courant au Maroc, le travail des enfants a suscité les protestations de plusieurs organisations internationales.

porte mieux que rien ». Madame la maîtresse n'aura jamais le temps de lui apprendre la machine à coudre, de plus, affirme-t-elle, au sujet de Aïcha, ces campagnards sont faits pour se retrousser les manches et non pour exercer un métier réservé aux authentiques gens de la ville. Quand elle sera grande, ajoute-t-elle, « nous lui trouverons un époux de sa race sociale et Allah nous en donnera grâce de l'avoir grandie et mariée » soutient-elle devant ses visiteuses qui jalourent leur chanceuse hôtesse pour cette enfant si dégourdie et si bon marché. A quatorze ans, Aïcha, payée cinq dirhams de plus parce que ses parents ont réclamé une augmentation, fera une fugue et disparaîtra durant plusieurs jours dans Casablanca. A l'origine de cette fuite, les viols qu'elle a subi de la part du jardinier Salah, sous la menace d'une arme à feu dont il dispose pour assurer la garde de l'immense villa des Mounir. De crainte qu'elle ne soit obligée de l'épouser comme la loi l'impose dans ce type d'affaire de mœurs, Aïcha ne dira mot et préférera fuir son violeur âgé de cinquante ans. Ses employeurs se sont mobilisés des jours durant pour la retrouver. Une fois « repêchée », le commissaire de police, un ami des Mounir, lui infligera une raclée et menacera de la mettre sous les verrous à la prochaine fugue.

Quant au père de Aïcha, les choses vont mal pour lui aussi. Après un accident de la circulation, il ne peut plus assurer le parcours en mobylette qui le liait aux différents souks des alentours et d'où il emportait des sacs de dattes qu'il revendait à Casablanca, moyennant un bénéfice quotidien de quelques dirhams. Son fils aîné est déjà en prison à la suite d'une affaire de contrebande, organisée par un haut dignitaire, qui consistait à faire acheminer clandestinement de Mellila (ville marocaine occupée par l'Espagne) des articles divers de cosmétiques, de jouets, de tapis... Arrêté avec des complices, il ne divulguera pas l'identité du notable organisateur en échange d'un verdict « clément » : quatre ans, au lieu de vingt ans de réclusion. A seize ans, Aïcha quitte les Mounir, car on ne veut plus d'elle. Depuis elle ne se sépare plus

de Khadija, sa copine du quartier, qui la met sur le chemin d'un nouveau métier.

Elles vont toutes les deux faire un tour du côté de « la corniche ». Elles attendront un moment à l'entrée de l'hôtel Tarek, le temps qu'un de ces riches et généreux touristes arabes du golfe vienne les accoster. Après quoi, elles monteront, l'une après l'autre ou les deux en même temps, selon la convenance du client, dans la chambre d'hôtel louée par ce dernier. Le soir venu, Aïcha rentrera en taxi chez ses parents avec dans son sac de quoi nourrir sa famille pour au moins plusieurs jours. Elle pourra en plus s'acheter des vêtements de haut luxe car elle a gagné beaucoup d'argent. Aïcha est euphorique ! Pour être dans son siècle elle se fera même défriser les cheveux noirs et elle les fera teindre en blond. Avec son nouveau look elle fera plus moderne mais évitera d'être trop bavarde car son parler est jugé imprégné d'accent provincial. Elle prendra surtout du poids, autant que possible, car ses clients arabes préfèrent les femmes bien rondes. Elle boira du whisky, fumera des cigarettes américaines ainsi que du kif, « l'herbe » marocaine. Elle se fera dénommer Jamila ou Hind, prénoms préférés par la bonne société, car le sien n'est guère distingué.

Elle n'a rien dit à ses parents concernant ses nouvelles activités sauf qu'elle a rencontré un fiancé riche et qu'elle compte l'épouser. Ceux-ci ne sont pas naïfs ! Ils savent que beaucoup de Casablancaises se sont enrichies grâce à cette nouvelle vague de touristes venus d'ailleurs et qui sentent le pétro-dollar. Feignant ne rien savoir, ils tolèrent l'activité peu morale, mais combien lucrative ! de leur fille qui leur permet au terme d'un an de déménager pour un quartier certes populaire mais néanmoins plus décent.

Aïcha s'est fixée un but : acheter une maison à ses parents, leur payer le pèlerinage à La Mecque et verser des pots-de-vin pour obtenir, sinon la remise en liberté de son frère emprisonné, du moins, une remise de peine. Projets généreux mais qui nécessitent une fortune. Pour alimenter son rêve quasi-surréaliste, elle ne désespère pas de rencontrer un beau

matin un prince de là-bas qui lui donnerait le bonheur. Son amie Khadija est déjà partie s'installer à Paris après avoir eu la chance d'acquérir un passeport. Celle-ci travaillera comme apprentie dans un modeste salon de coiffure de la capitale française et se consacrera parallèlement à la prostitution afin de gagner assez d'argent pour lui permettre de retourner à Casablanca ouvrir son propre salon.

Pendant ce temps, Aïcha restée au Maroc connaît des difficultés dans son métier qui comporte des risques évidents. Au moins deux fois elle a été littéralement « raflée » par la police en pleine nuit. Elle ne possède pas la fameuse carte nationale (carte d'identité informatisée, instituée dans les années 70) et dans les commissariats elle aura droit aux traitements généralement réservés aux prostituées (viols, coups, brimades). C'est grâce à Ahmed, un ami travaillant dans l'administration locale, rencontré un soir dans un bar, que Aïcha doit ses libérations. En échange, hormis les fantaisies sexuelles qu'elle doit satisfaire pour cet homme âgé de quarante-cinq ans, marié et père de trois enfants, elle doit en plus lui procurer parmi ses clients, des hommes en quête de location temporaire, discrétion exigée. De cette façon ce fonctionnaire affairiste perçoit des commissions d'agences fantômes créées pour la circonstance. Aussi, en retour, Aïcha est-elle orientée sur des clients moyennant un petit pourcentage qui permet à son protecteur Ahmed d'arrondir davantage ses fins de mois. Après trois années, Aïcha n'a toujours pas réalisé son rêve. Certes, elle a gagné beaucoup d'argent mais les exigences du métier imposent des frais considérables.

Les vêtements de luxe absorbent la moitié de sa bourse car la mode est devenue religion pour beaucoup de Casablancais. Une partie de l'argent revient à Ahmed, une autre à ses souteneurs, devenus indispensables depuis que la sécurité des prostituées est sensiblement menacée. D'une part, la police, sous la pression de l'opinion publique, multiplie les rafles et redouble de sévérité, d'autre part des jeunes Marocains indignés par cette dégradation des mœurs orga-

nisent la « chasse aux putes » et certains d'entre eux vont jusqu'à se déguiser en touriste du golfe, maniant parfaitement l'accent moyen-oriental, pour tenter de prendre au piège une Marocaine en quête d'un client afin de lui infliger une punition (coups, viols), et lui dérober jusqu'au dernier dirham. Aussi, craint Aïcha, quand son frère sortira de prison, qui sait ? il fera n'importe quoi s'il juge que l'honneur de la famille a été atteint. Pour elle l'angoisse, le sentiment d'insécurité prennent corps et son rêve s'effondre. Elle n'y croit plus. Elle voudrait partir maintenant et rejoindre Khadija à Paris. Mais comment ? Elle n'est pas titulaire d'un titre de voyage. Elle doit effectuer une demande administrative pour l'obtention d'un passeport. Chose difficile pour les Marocains qui ne peuvent justifier d'une situation sociale et professionnelle. Alors elle versera des pots-de-vin. De plus, son ami Ahmed, haut placé dans l'administration, s'est dit d'accord pour intervenir.

Pour réunir toutes les pièces administratives nécessaires au dossier, Aïcha a fait le tour des bureaux où elle a dû verser une somme d'argent à chaque petit chef de service. Quant à Ahmed il a reçu la somme de cinq mille dirhams, nécessaire selon lui, pour faire progresser la procédure. Après plusieurs mois pendant lesquels Aïcha ne cessera de caresser son nouveau rêve européen, son dossier jugé incomplet est rejeté. Elle accepte une fois de plus de verser la somme de deux mille dirhams, puis quelques semaines plus tard de cinq mille dirhams, toujours encaissés par Ahmed qui justifie la lenteur de l'administration par les nouvelles dispositions qui réduisent les droits d'obtention d'un titre de voyage sans une raison sociale valable et précise.

Après un an d'effort, Aïcha n'a toujours rien obtenu. Après avoir passé sa misérable enfance à travailler rudement pour ses parents mais surtout pour la famille bourgeoise qui l'exploitait sans rougir, son adolescence à vendre son corps pour le plaisir de ses clients et le bien-être matériel de Ahmed et de ses souteneurs, tout ce qu'elle demande aujourd'hui de cette

société devenue si sévère, c'est qu'elle puisse obtenir un passeport pour partir à vingt ans vers une vie nouvelle qui lui donnerait affection et dignité. Lorsqu'elle rencontrera Khadija revenue à Casablanca après son rapatriement par la police française pour situation irrégulière, Aïcha ne résistera pas au choc, surtout quand elle apprendra que les Arabes sont détestés en France et que sa copine est revenue les mains vides après que son souteneur parisien lui ait confisqué tout son argent. Malgré la mésaventure de son amie, Aïcha voudrait quand même quitter le Maroc ; pour elle, il est impossible d'y vivre !

Mais quand elle se rend compte que le jeu de Ahmed tend plus à la ruiner qu'à l'aider, elle exige de celui-ci la restitution de son argent ou tout au moins une partie. Pour tenter d'être plus efficace, elle menace de tout révéler à la famille de Ahmed. Celui-ci parvient à la calmer et faisant mine d'accepter, il l'emmène dans sa voiture se promener dans un endroit approprié, à proximité de la plage, pour, dit-il, parler avec elle. Arrivés à cet endroit, Ahmed se débarrasse de sa veste prend violemment Aïcha par les cheveux, la jette à terre et la couvre de coups de pieds au visage. Pour en finir, il pissera sur le corps de sa victime en lui crachant dessus, avant de s'en aller menaçant. La prochaine fois, il n'hésitera pas à l'étrangler et à la jeter à la mer. Le visage saignant, elle prend un bain de mer malgré le froid, et en taxi rentre chez sa copine Khadija dont la mère s'occupera fort généreusement d'elle. Pendant deux semaines elle restera chez son amie.

Aïcha guérie de ses blessures va chez l'écrivain public rédiger une étrange lettre adressée à ses parents dans laquelle elle écrit se trouver à Paris, avoir trouvé du travail et être heureuse. Elle demande à sa famille de lui pardonner de n'avoir pu prévenir car elle devait s'embarquer précipitamment dans un bateau au port de Casablanca. Elle reviendra au Maroc dans dix ans avec un mari, des enfants et beaucoup d'argent ! Cette lettre sera postée de Paris par des amis que Khadija a bien voulu contacter par écrit. Toujours

surprenante, Aïcha maquillée et attractivement habillée retourne à la villa de ses ex-employeurs les Mounir. Elle contourne le grand jardin de la propriété et discrètement appelle Salah qui sort immédiatement de sa petite demeure annexe. Il la reconnaît tout de suite, l'invite à entrer par le jardin. C'est le milieu de la journée et la famille Mounir déjeune. Salah est visiblement heureux de revoir son ancienne proie sexuelle qui lui déclare, avec un brin de malice, être venue lui dire bonjour. Il s'absente quelques instants le temps d'aller chercher de l'eau à l'autre bout du jardin pour lui offrir du thé. Aïcha en profite pour sortir d'un tiroir le revolver qu'elle avait déjà vu et le cache dans son sac à main. Lorsque Salah revient avec sa casserole remplie d'eau, sa visiteuse a disparu.

Dans l'après-midi, elle appelle Ahmed à son bureau pour, dit-elle, s'excuser auprès de lui et le supplie instamment de la rencontrer au même endroit, ce soir à vingt heures. Ahmed accepte et vient au rendez-vous. En cette soirée du mois de mars, il fait frais et les plages sont désertes. Le couple, après avoir échangé quelques mots marche dans les dunes en regardant la mer. Ahmed prend la jeune femme par la main et la tire vers lui pour la déshabiller ; celle-ci souriante lui demande de patienter quelques secondes le temps pour elle d'aller faire un petit besoin. Elle s'éloigne de quelques pas et derrière un buisson elle sort le revolver de son sac ; elle se lève brusquement, le braque en direction de Ahmed les yeux tournés vers les vagues. Interpellé, celui-ci aura tout juste le temps d'apercevoir une silhouette en face de lui munie d'une arme à feu car Aïcha a appuyé de toutes ses forces sur la détente en fermant les yeux. Atteint mortellement par deux balles, Ahmed s'écroule sur le sable. Un troisième coup de feu retentit.

DOCUMENT ANNEXE

Lettre anonyme adressée à la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU réunie à Genève en août 1984 et publiée en septembre 1984 par le quotidien suisse Der Bund.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ordre du jour : « L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME DES DÉTENUS — QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE CAS DES PERSONNES SOUMISES A UNE FORME QUELCONQUE DE DÉTENTION ET D'EMPRISONNEMENT .

MAROC, Casablanca

EL HANK

A l'approche du sommet de Fès en été 1982, les autorités marocaines ont décidé une action de « nettoyage » des rues de la capitale économique, Casablanca, où plusieurs hauts dignitaires arabes devaient transiter.

Il s'agissait de dégager la ville des quelques milliers de personnes clochardisées, sans domicile et sans abri, qui errent oisives, mendiantes, désespérées, prostituées, malades, orphelines, abandonnées, exclues. Ce petit peuple vient en grande partie de l'exode rural, mais pas exclusivement. On compte aussi des citadins : jeunes délinquants en rupture de bans, voyous, psychopathes, drogués, enfants fugueurs, enfants martyrisés, mères célibataires traquées portant nourrisson... L'inventaire est inépuisable. Petit peuple marginalisé, en situation-limite de survie

physique ou morale, avec ses permanents, ses occasionnels, ses récidivistes (terminologie en vigueur à l'Administration). Survie au moyen de mendicité, chapardages, entraide de solidarité, petits travaux à la tire ; poubelles et caniveaux nourriciers. Bébés, enfants, jeunes et grands, vieillards.

Il s'agissait donc de nettoyer cette « couleur locale » afin que la ville affiche une illusion de bonne tenue, au passage des majestés en bordée. Ordres furent donnés à la police, aux gendarmes et aux Forces Auxiliaires notamment de procéder à des arrestations massives, brutales et sans discernement, de tous ceux qui étaient visuellement suspects de vagabondage. Cette campagne de rafles systématiques, démarrée dans ces conditions à cette époque, s'est ensuite inscrite dans la durée, comme une fonction ordinaire, et sévit encore aujourd'hui. *Donc sans relâche, depuis vingt-quatre mois environ.* On peut facilement affirmer que la plupart des Casablancais sont informés sur la réalité quotidienne de ces rafles, que très nombreux peuvent témoigner d'avoir assisté à une ou plusieurs arrestations arbitraires, nocturnes ou diurnes, qu'ils sont nombreux aussi à avoir eu un membre de leur propre famille ou de leur entourage direct qui fut victime d'une arrestation et détention abusive et sans objet. Le simple visiteur attentif à ce problème pourra en constater la réalité par un minimum d'observation et d'enquête.

Les premiers contingents de personnes appréhendées ont été débarqués dans une demi-douzaine de pavillons de la Foire internationale de Casablanca, transformés pour la circonstance en véritable camp de privation de liberté. Les locaux étaient bien entendu totalement inadéquats pour recevoir chaque jour des vagues de personnes hagardes et mal en point. Aucune installation sanitaire élémentaire n'existait ni n'a été créée depuis pour répondre aux besoins minima de centaines de prisonniers, l'effectif ayant à plusieurs reprises frôlé le millier. Nous parlons ici de gens physiquement et moralement extrêmement fragiles, beaucoup présentant des pathologies violentes (tuberculeux, maladies mentales, dénutrition et malnutrition, syphilis), des infirmités corporelles graves et souvent non traitées ou soulagées (amputés, aveugles, séquelles de poliomyélite, lépreux), ou encore une moindre résistance alarmante : nourrissons, jeunes accouchées, toxicomanes, vieillards décomposés par la faim.

Les autorités responsables de cette opération, et en premier lieu le Ministère de l'Intérieur, se sont constamment opposées au déploiement nécessaire des services sanitaires et sociaux, pour une assistance et une protection, même minima, de ces groupes humains présentant un si haut degré de risque — en terme médical, et une si profonde détresse — en terme social. Des volontaires : fonctionnaires et personnes privées, ont systématiquement été repoussés, y compris manu militari, à chaque tentative d'approcher ces malheureuses victimes pour en alléger les souffrances physiques et morales.

Le sort quotidien des détenus peut se résumer :

— Nourriture aléatoire et mauvaise, provenant souvent des décharges publiques ou de la récupération de produits avariés invendus.

— Promiscuité épouvantable, manque effrayant d'hygiène.

— Absence de tout recours juridique ou autre.

— Interdiction de recevoir des visites (mesure quelque peu assouplie par la suite).

— Mauvais traitements, brimades, insultes, bastonnades, viols, infligés par les gardiens, personnel militaire exclusivement. Ces abus de pouvoir et cette barbarie sévissent encore aujourd'hui, aussi atrocement.

La version officielle de l'opération était de constituer un centre de triage et d'orientation des personnes ainsi appréhendées. Et en effet, sur vingt-quatre mois, plus de deux mille individus raflés dans les rues ont été « triés et orientés » :

— Expulsion sous escorte vers la province d'origine, pour une grande partie des migrants. C'est-à-dire retour vers une misère et un dénuement encore plus absolus.

— Transfert dans les prisons civiles ou les centres de redressement.

— Hospitalisation de certains cas graves, mise en asile d'aliénés de Berrechid (véritable assomoir), remise à la famille pour ceux qui en étaient réclamés. Et cette liste n'est pas exhaustive.

Au fil des mois, on a constaté, et l'on constate encore l'arrestation de « récidivistes », c'est-à-dire de personnes qui, plus ou moins rapidement, regagnaient Casablanca dont les miettes immondes sont la seule matière à survie. Flux, reflux, nouveaux cas, récidivistes, l'effectif des détenus évolue très rapidement chaque semaine, et totalise entre 300 et 900 personnes ainsi administrées.

En mars 1983, les locaux dévastés et abandonnés de l'hôpital d'El Hank sont choisis pour nouveau cadre de gestion de ce petit peuple afin de libérer la Foire, qui doit reprendre son activité habituelle. El Hank présente l'avantage d'être un emplacement relativement isolé et éloigné du cœur de la ville. En bordure de l'océan, sur des terrains inhospitaliers et nullement touristiques. Les mouvements de cars de police et véhicules militaires, les débarquements humains plus ou moins marqués par la résistance et les cris d'indignation, de désespoir ou de douleur sous les coups, les péripéties d'évasions, ou autres, sont ainsi moins exposés au témoignage des passants. El Hank est en plain rendement aujourd'hui. Sans variation majeure dans le drame subi par des centaines d'innocents. Par exemple, le 31 juillet 1984 : 322 adultes, 49 mineurs, un bébé.

Ces lignes essaient de décrire objectivement une situation intolérable, en taisant la passion et la rage, les larmes et la révolte.

Il est impossible de citer ici les dizaines et dizaines de personnes que nous avons connues personnellement, et le récit véri-

dique de leur martyr au cours de la détention à El Hank, ou antérieurement, à la Foire Internationale. Impossible de préciser les morts qui sont survenues au cours de cette captivité : plus d'une vingtaine, à notre connaissance, en deux ans, suite aux mauvais traitements et à l'absence de secours. Il est paradoxal, mais vrai, de constater que, d'une part, une très large fraction de la population casablancaise *sait* assez exactement ce que sont les rafles et leurs conséquences, mais que, d'autre part, le Régime traque et châtie féroce ceux qui voudraient témoigner à haute voix.

NOTRE MESSAGE

A l'adresse de l'opinion publique nationale et internationale, et des instruments organisés que ces opinions se sont données pour s'opposer à l'élimination physique ou morale d'innocents, et faire cesser immédiatement de tels crimes, notre message est donc le suivant :

Des milliers de personnes innocentes clochardisées à Casablanca n'ont pas choisi délibérément d'en être réduites à cette situation extrême. **D'autres qu'elles** sont comptables de la gestion socio-économique responsable. Si le vagabondage urbain est un désagrément pour les princes, c'est un fléau qui meurtrit dans leur chair et dans leur âme ceux qui en sont les acteurs involontaires. Parmi lesquels une majorité d'enfants, de femmes, de vieillards et de malades. Profondément meurtris, ces êtres humains innocents connaissent depuis deux ans une poursuite physique implacable, puis un internement brutal pouvant s'accomplir par l'élimination définitive. Sur décision de l'Etat marocain, et en toute connaissance des effets.

IL FAUT EXIGER ET OBTENIR

Avec toute la force et tous les recours légitimement nécessaires.

L'ARRÊT IMMÉDIAT DU MASSACRE QUOTIDIEN A EL HANK

Les mesures appropriées pour soigner et aider valablement les personnes qui s'y trouvent.

Cet APPEL AU SECOURS ne peut évidemment pas prendre la dimension globale — et singulière — de l'angoisse de tous les malheureux qui sont contraints au vagabondage dans Casablanca.

N.B. La nature du régime en vigueur au Maroc ne permet pas de signer cette dénonciation qui a pour fin l'envoi sur place d'une commission d'enquête.

ANNEXES

INFORMATIONS RENDUES PUBLIQUES PAR LE CALPOM DANS LE QUOTIDIEN *LE MONDE*²⁹

Appel à M. Mitterrand en faveur des grévistes de la faim

Le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM) a adressé un appel à M. Mitterrand en signalant que M. Ben Aneur, dirigeant de l'Union socialiste des forces populaires, actuellement détenu, s'est joint à la grève de la faim (*Le Monde* du 9 décembre) en signe de solidarité. L'appel signale aussi que l'état de santé de M. Abraham Serfaty (58 ans), condamné en 1977, « s'est tellement détérioré que seule sa libération immédiate pourrait le sauver ».

(Vendredi 12 octobre 1984)

Démarches pour les grévistes de la faim

Après la reprise des grèves de la faim, le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM), qui avait informé l'Elysée, mardi 13 novembre, de l'aggravation de la situation des détenus politiques marocains, vient de saisir la Commission européenne des Droits de l'homme à Strasbourg. Le CALPOM souligne que Rabat, qui vient de quitter l'OUA, a formulé une demande d'adhésion à la communauté européenne.

(25-26 novembre 1984)

Arrestation d'étudiants

Une quinzaine d'étudiants ont récemment été arrêtés à Oujda (Maroc) à la suite d'un mouvement de grève, a affirmé mer-

29. D'autres organes de presse suivent assez régulièrement le dossier des droits de l'homme au Maroc. On peut citer : *L'Humanité*, *Le Canard enchaîné*, *Libération*, *Le Matin*, les trois chaînes de la Télévision française.

credi 19 décembre le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM). Dans un communiqué diffusé à Paris, le CALPOM précise que ce mouvement de grève a été déclenché en signe de protestation contre les nouvelles réformes universitaires de nature à mettre en péril l'existence de l'UNEM, le syndicat des étudiants. Le CALPOM fait état, d'autre part, de la disparition à Casablanca d'un autre étudiant, Fouad El-Moumen, et accuse la police marocaine de l'avoir enlevé.

(21 décembre 1984)

Libération de prisonniers

Trois cent trente-quatre détenus ont bénéficié d'une grâce royale à l'occasion du quarante et unième anniversaire du manifeste de l'indépendance présenté aux autorités du protectorat français par des nationalistes marocains. Ces mesures représentant cent soixante et une remises sur le reliquat de la peine, cent cinquante-deux remises partielles et dix-neuf remises totales de la peine d'emprisonnement et deux commutations de la peine de prison à vie en réclusion à temps. Le communiqué officiel ne fournit aucune indication sur les détenus qui en ont bénéficié. D'autre part, le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc a annoncé la récente libération de l'étudiant Fouad El-Moumen survenue après que ce comité eut fait état de son arrestation à Casablanca par la police marocaine.

(12 janvier 1985)

Condamnation de quatre jeunes

Quatre jeunes Marocains ont été condamnés, le 24 janvier, par un tribunal de Rabat à une peine de cinq ans de réclusion, annonce à Paris le CALPOM (Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc). Par ailleurs, ajoute le CALPOM, une vingtaine de personnes — pour la plupart des étudiants — ont été arrêtées entre le 10 et le 23 janvier dans le cadre d'une « action préventive conduite par la police en vue de contenir les protestations dans les universités, commémorant la Journée de l'étudiant détenu (24 janvier) ».

(13 février 1985)

Extrait d'un long article sur la répression au Maroc

... D'autre part, à propos de la vague d'arrestations intervenue dans les milieux estudiantins, depuis le début de l'année, M. Souhaili, responsable du Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM), nous a écrit le 25 mars que, « après les arrestations du mois de janvier, suite aux mouvements de protestation qui ont touché plusieurs établissements universitaires, une nouvelle vague de répression survient ces jours-ci, à la veille ou à la suite des diverses commé-

morations célébrées pourtant dans le calme et avec respectabilité ».

Le CALPOM ajoute que les communiqués diffusés par les familles des détenus soulignent notamment que « des jeunes femmes, dont l'étudiante Fatima Zaoui, membre de l'Union des étudiants marocains (UNEM), ont été arrêtées le 7 mars, à la veille de la journée mondiale de la femme ». M. Souhaili rapporte également que « la police vient d'opérer de nouvelles arrestations en rapport avec les préparatifs des célébrations du vingtième anniversaire des sanglants événements du 23 mars 1965 qui avaient fait un millier de morts à Casablanca ».

(4 avril 1985)

Les parlementaires européens seront saisis d'un rapport sévère pour le Maroc

Le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM) a fait état, jeudi 30 mai, dans un communiqué d'un télégramme qui lui a été adressé par la sous-commission des droits de l'homme au parlement européen, après une démarche consécutive à la demande de Rabat à la CEE. (*Le Monde* du 25-26 novembre 1984).

Ce télégramme, qui reprend des extraits du rapport de la sous-commission, présenté à la commission politique réunie à Rome, les 23 et 24 mai, sera présenté aux parlementaires européens au courant du mois de juin. Il évoque notamment « la poursuite d'actions répressives au Maroc, y compris les assassinats, les arrestations arbitraires à grande échelle, la détention sans inculpation, la torture et les mauvais traitements infligés aux détenus qui ont entraîné de fréquentes grèves de la faim, à la suite desquelles trois personnes seraient mortes par manque de soins », ainsi que « l'absence générale de garanties juridiques ou de représentation juridique appropriée et la persécution des minorités religieuses ».

(2-3 juin 1985)

Un appel d'Abraham Serfaty en faveur des détenus grévis-tes de la faim

En prison depuis 1974 et condamné à la détention à perpétuité en 1977 pour atteinte à la sûreté de l'Etat, Abraham Serfaty, dans une lettre adressée au groupe autrichien d'Amnesty International et rendue publique en France par le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM), lance un appel en faveur des neuf détenus grévis-tes de la faim. Ces jeunes prisonniers, condamnés à des peines de cinq à huit ans de prison, à la suite des manifestations de janvier 1984 à Marrakech, avaient, « par respect du mois sacré du Ramadan », interrompu leur mouvement entamé le 25 avril dernier, précisant qu'ils le reprendraient à l'issue du mois de

jeûne s'ils n'obtenaient pas satisfaction sur l'amélioration de leurs conditions de détention (*Le Monde* du 26-27 mai 1985).
(21 juin 1985)

Des parlementaires européens demandent au roi d'intervenir pour sauver les grévistes de la faim

La discussion sur le rapport de la sous-commission des droits de l'homme au Parlement européen devait avoir lieu mardi 9 juillet. Elle a été renvoyée au mois de septembre. Les parlementaires du groupe socialiste, alertés par le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc sur la situation des détenus grévistes de la faim, dans l'impossibilité de demander un amendement en leur faveur, ont envoyé, mercredi soir, ainsi que leurs confrères du groupe Alliance verte-Alternative européenne, un télégramme au roi Hassan II, dans lequel ils demandent que « soient prises en considération les revendications des actuels grévistes de la faim et les mesures nécessaires permettant de mettre fin à leur action ».

(12 juillet 1985)

Selon leurs familles, des grévistes de la faim seraient dans un état très grave

Certains des neuf détenus de la prison de Marrakech, en grève de la faim depuis quarante-quatre jours pour protester contre leurs conditions de détention et revendiquer le statut de détenu politique, ont été évacués, selon les membres de leurs familles, vers une destination inconnue. Dans un état de santé très grave, estiment leurs familles, ils pourraient avoir été hospitalisés. Des sources médicales indiquent que l'un des grévistes, M. Moulay Tahar Douraidi, est dans un état « critique ». Ce dernier est le frère de Moulay Boubeker Douraidi, l'un des deux membres du même groupe décédé l'an passé à la suite de soixante-deux jours de jeûne. A ce propos, M. Souhaili, président du Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM), dénonce le but de la réunion à la demande de la partie marocaine qui aura lieu les 12 et 13 septembre à Strasbourg entre des parlementaires marocains et européens. En effet, écrit-il, « il est pour le moins consternant que les parlementaires marocains demandent à traiter des questions purement économiques alors que cinq neufs grévistes de la faim sont actuellement dans le coma ».

(Mercredi 7 août 1985)

COMMUNIQUÉ DES FAMILLES
DES PRISONNIERS POLITIQUES
GRÉVISTES DE LA FAIM
DE SAFI ET ESSAOUIRA,
EN DATE DU 25 MAI 1985

Depuis le 17 mai et pendant quatre jours, nous avons contacté toutes les autorités concernées à Casablanca (Procureur du roi à la Cour d'appel, Procureur du roi au Tribunal de première instance, Directeur de la prison civile) pour nous enquérir du sort de nos enfants qui ont été enlevés le 16 mai de l'hôpital Ben Zror à Marrakech. A la fin, et après beaucoup de difficultés, nous avons appris qu'ils se trouvaient à l'hôpital Soufi de Casablanca. Mais nous avons été empêchés de leur rendre visite et la police qui encercle la section de l'hôpital où se trouvent nos enfants n'a pas ménagé ses provocations contre nous. Aussi avons-nous été obligés de voyager à Rabat et de contacter le Directeur de cabinet du ministre de la Justice et l'administration pénitentiaire. Celle-ci nous a informés que nous allions voir nos enfants le 22 mai à 16 heures. Mais nous en avons été empêchés pour la seconde fois en dépit des promesses. Enfin et après beaucoup de difficultés et sous une grande surveillance, nous avons rendu visite à nos enfants qui se trouvent dans un état très grave, sachant que leur état ne diffère en rien de l'état de trois de nos enfants restés à l'hôpital Ben Zror (Sakiti, Saït, Lakdour).

Nos enfants nous ont alors appris qu'ils ont arrêté, à l'occasion du Ramadan, leur grève de la faim commencée le 25 avril et arrêtée le 19 mai à minuit et qu'ils la reprendront après le Ramadan si leurs revendications (regroupement dans une même prison, visite directe, information-radio, journaux, livres, revues..... soins médicaux — en particulier — soins chez des spécialistes à l'extérieur de la prison, amélioration des conditions dans les cellules) n'étaient pas satisfaites.

Le 23 mai, nous avons appris que nos neuf enfants ont été regroupés. Nous sommes accourus sur le champ à l'hôpital Ben Zror, mais nous n'avons trouvé personne parce qu'ils avaient été transférés à la prison de Marrakech en dépit de leur état de santé.

COMMUNIQUÉ DES PARENTS DES GRÉVISTES DE LA FAIM (Août 1985)

Nous, familles des détenus politiques (groupe de Marrakech), informons l'opinion publique nationale et internationale que nos enfants continuent leur grève illimitée de la faim. Elle atteint aujourd'hui, depuis sa reprise le 23 juin 1985, son cinquantième jour. Nous rappelons qu'en moins d'une année, nos enfants ont totalisé 149 jours de grève (y compris les 62 jours de l'été 1984 au cours desquels tombèrent victimes les martyrs Mustafa Belhouari et Boubker Douraidi) pour soutenir leurs revendications qui sont simples et légitimes comme le reconnaissent les responsables eux-mêmes.

Nous informons l'opinion publique nationale et internationale que nos enfants ont été transférés de la prison civile de Marrakech. Les contacts que nous avons pris avec les responsables du Ministère de la Justice et de la Direction générale des prisons nous ont fait savoir que nos enfants se trouvent maintenant à l'hôpital Averroès à Casablanca et qu'ils ne sont plus sous la responsabilité ni de la Justice ni de la Direction générale des prisons mais qu'ils sont entre les mains et sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur et de la Direction générale de la Sûreté nationale.

Nous signalons que nous n'avons pu jusqu'à maintenant rendre visite à nos enfants et que, contact pris avec l'équipe médicale ayant leur charge, nous avons appris que l'état des grévistes est très dégradé. L'un d'eux, Moulay Tahar Douraidi, se trouve dans un état très grave. D'après des sources proches, deux autres le sont aussi.

Nous lançons un appel pressant à toutes les consciences pour nous soutenir, pour se solidariser avec nous afin de sauver nos enfants de ce processus de mort lente, afin d'imposer aux responsables la satisfaction de leurs revendications.

LETTRE ADRESSÉE
PAR LE PRISONNIER POLITIQUE
ABRAHAM SERFATY
à son groupe autrichien
d'Amnesty International
se rapportant à la situation critique
de neuf grévistes de la faim

1er juin 1985

Excusez-moi, lorsque tant de tragédies secouent le monde, et jusqu'en Europe avec ce drame affreux de Bruxelles, de rappeler la situation grave de neuf prisonniers d'opinion arrêtés à Marrakech en février 1984 sous l'accusation d'avoir participé à la manifestation (politique et pacifique) du bidonville de Sidi-Youssef-Ben-Ali, le 11 janvier 1984 ; et condamnés ensuite à des peines de cinq à huit ans de prison.

Ces prisonniers, transférés ensuite aux prisons de Safi et Essaouira, ont déjà fait l'été dernier une grève de cinquante-huit jours, au cours de laquelle deux de leurs compagnons sont morts.

Malgré leur faiblesse physique, ils viennent de faire une nouvelle grève de la faim de vingt-cinq jours qu'ils n'ont interrompue que par respect pour le mois sacré du Ramadan, et ce pour obtenir l'application des promesses qui leur avaient été faites en septembre dernier pour la satisfaction de leurs revendications légitimes.

Si rien n'est fait avant la fin du mois de Ramadan (vers le 20 juin), la reprise de leur grève de la faim à laquelle ils seraient acculés par l'intransigeance des gouvernants leur fait risquer à court terme la vie.

Ci-joint un communiqué de leurs familles.

Chaque effort, même le moindre, fait pour amener les autorités marocaines à respecter les droits légitimes de ces prisonniers, peut contribuer à sauver la vie de ces jeunes gens et à éviter que ne se renouvelle le drame de l'été dernier. Merci à vous tous.

A. Serfaty

COMMUNIQUÉ
de détenus politiques marocains
de la prison de Kénitra, Maroc,
adressé au comité pour la libération
des prisonniers d'opinion au Maroc

Nous, les détenus politiques (D.P.) soussignés, exprimons encore une fois notre solidarité avec le groupe de D.P. de Marrakech en grève de la faim depuis plus d'un mois. Nous nous solidarisons également avec tous les D.P. revendiquant leurs droits relatifs à l'amélioration de leurs conditions de détention dans les prisons marocaines, qu'ils soient à la ville de Safi, d'Essaouira, de Rabat, de Casablanca, d'Oujda, de Tanger, de Oued Laou, de Fès, de Beni Mellal, de Khoribga, de Ifran, de Kénitra, de Settat, de Marrakech, d'Agadir, de Tiznit, etc...

Ces revendications des D.P. se concrétisent généralement dans des droits simples et légitimes, tels que l'arrêt des pratiques de bafouement de la dignité humaine, le droit à la visite dans des conditions humaines, le droit de recevoir des livres, des revues et des journaux, le droit de s'inscrire dans les écoles et universités et de subir leurs examens, le droit aux soins médicaux, le droit de disposer d'un récepteur radio, etc... Nous ne rappellerons pas ici toutes les luttes et grèves de la faim menées par les D.P. depuis environ vingt ans au Maroc pour revendiquer ces droits. Nous ne rappellerons pas non plus tous les sacrifices, et même les martyrs qu'ils ont donnés, tels Saïda El Menebhi en 1977, et Boukher Douraidi et Mustapha Bel Houari en 1984. Et à cette occasion, nous ne nous limiterons pas à faire connaître le groupe de D.P. en grève de la faim, ou à exprimer notre solidarité avec lui, mais nous allons signaler quelques dimensions de la lutte des D.P. en formulant certaines questions posées par leur situation.

1) Pourquoi cette croissance ininterrompue des jeunes emprisonnés ?

2) Pourquoi l'Etat fait-il plus d'efforts pour emprisonner les jeunes que pour les scolariser et les former ?

3) Pourquoi l'Etat s'acharne-t-il à punir les jeunes pour leurs aspirations démocratiques ?

4) Pourquoi l'Etat a-t-il recouru, après les événements de janvier 1984, à se venger de la jeunesse ? (dont, par exemple, le groupe de Marrakech actuellement en grève illimitée de la faim).

5) Pourquoi n'a-t-il pas demandé des comptes même à un seul des responsables de l'aggravation des conditions économiques et sociales ce qui a provoqué la protestation des masses en janvier 1984 ?

6) Pourquoi l'Etat s'entête-t-il à ignorer et à refuser les revendications des D.P. concernant l'amélioration de leurs conditions de détention ?

7) Comment peut-on expliquer l'indifférence de l'Etat à l'égard de la détérioration de la santé ou de la mort des grévistes de la faim et par la fermeté des lois, ou plutôt par le dédain et la vengeance ?

8) Que signifie la peine d'emprisonnement dans la loi établie au Maroc, est-ce de se trouver entre les murs et les barreaux de la prison, ou bien est-ce aussi l'oppression, les insultes, les atteintes à la dignité, l'isolement, et la privation de la culture, des informations, et de la visite des parents et des amis ?

9) Pourquoi traite-t-on les D.P. avec moins d'égards qu'on ne traite les animaux ?

10) Si l'Etat ne veut pas appliquer les droits de l'homme au Maroc, pourquoi signe-t-il alors des déclarations et conventions internationales ?

A la fin, nous demandons de satisfaire les revendications des D.P. en grève de la faim, et nous déclarons que l'Etat est responsable de tout malheur qui frapperait cette jeunesse dont le seul crime est d'aimer son peuple et son progrès.

Prison centrale de Kenitra,

Maroc, Juillet 1985,

24 signatures.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE, par Jean ZIEGLER	9
INTRODUCTION	13

Chapitre I

MOI, HASSAN II, COMMANDEUR DES CROYANTS, ROI SACRÉ ET INVOLABLE	17
Premières proclamations du roi Hassan II après son accession au trône, le 3 mars 1901 (<i>Extrait</i>)	19
Discours du roi à la nation, 21 août 1972	20
Discours du roi adressé à la nation, le 22 janvier 1984, après le soulèvement populaire (<i>Extrait</i>)	21
Les droits des citoyens garantis par la constitution de 1972 et les conventions internationales	23
Une constitution limitative et autocratique	25
Les hommes de Sa Majesté	26
Une législation d'exception	29

Chronique des événements marquants dans l'histoire sociale du Maroc d'aujourd'hui sous l'aspect particulier du phénomène de répression	31
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Chapitre II

LE FAIT RÉPRESSIF	39
Les assassinats politiques	41
Le temps des tortionnaires	48
Un procès en cache un autre	50
La répression syndicale	51
L'émigration en liberté surveillée	53
L'intelligence traquée	56
La révolte du peuple de Sidi-Youssef	58
Le drame des grévistes de la faim	61
Réponse au rapport du Département d'Etat américain	63

Chapitre III

ARCHAÏSMES ET SORCELLERIES SOCIA- LES DANS CASABLANCA DES ANNÉES 80	67
Casablanca, vue de l'intérieur	69
Une femme dans un corps (récit)	71
Document annexe : L'affaire El Hank (témoignage)	79
ANNEXES	83

Chez le même éditeur

- BADIA Gilbert et coll. — *Les bannis de Hitler, accueil et luttes des exilés allemands en France (1933-1939)*, coédition PUV, publié avec le concours du CNL, 1984, 416 p.
- BAROUDI Abdellah. — *Idéologie, savoir, pouvoir*. 1981, 128 p.
- BAULIEU M., BROHM J.-M., CAILLAT M. — *L'Empire Football*, 1982, 128 p., 18 x 23 (coll. Questions Clefs, N° 3-4).
- Black Power* (Étude et documents), textes rassemblés, traduits et présentés par Yves LOYER, 1968, 264 p.
- BONNEFF Léon et Maurice. — *La vie tragique des travailleurs*, préfaces de Michelle PERROT et Lucien DESCAVES, publié avec le concours du ministère de la recherche et du CNL, 1984, 276 p.
- BOUKHARINE Nicolas. — *L'économie politique du rentier*, préface de Pierre NAVILLE, publié avec le concours du CNRS, 1967, Nouvelle édition 1972, 204 p.
- BOUKHARINE Nicolas. — *Économie de la période de transition*, préface de Pierre NAVILLE, biographie par Ewa ZARZYCKA - BÉRARD, notes de Lénine, 1976, 204 p.
- BOUKHARINE Nicolas. — *L'Impérialisme et l'accumulation du capital*, préface de Pierre NAVILLE, post-face de M. ANDREU, 1977, 224 p.
- BRÉCY Robert. — *La grève générale en France*, préface de Jean MAITRON, 1969, X-102 p.
- CHOMBART de LAUWE Marie-José. — *Vigilance. Vieilles traditions extrémistes et droites nouvelles*, préface de Madeleine REBÉRIOUX post-face de Yves JOUFFA (Ligue des droits de l'homme), 1986, 192 p.
- CRAIPEAU Yvan. — *Ces pays que l'ont dit socialistes...*, 1982, 344 p.
- DENIS Roch. — *Luttes de classes et question nationale au Québec, 1948-1968*, coédition avec les P.S.I. de Montréal, 1979, 608 p.
- DOMMANGET Maurice. — *Blanqui*, 1970, 104 p.
- DOMMANGET Maurice. — *Eugène Pottier, membre de la Commune et chantre de l'Internationale*, 1971, XII-172 p.
- DUPONT Fritz (Collectif franco-allemand). — *La sécurité contre les libertés. Le modèle ouest-allemand, modèle pour l'Europe ?*, 1979, 304 p.

- Écrits à Prague sous la censure (août 1968-juin 1969)*. — Textes de *Politika* et *Reporter* présentés par Pierre BROUË, 1973, 264 p.
- GILLMAN Joseph M. — *La baisse du taux de profit*, présentation et post-face de Maurice ANDREU, 1980, 288 p.
- GROSSI Manuel. — *L'insurrection des Asturies*, présentation de G. GARNIER, 1972, 240 p.
- HOWORTH Jolyon. — *Edouard Vaillant, la création de l'unité socialiste en France*, préface de Madeleine REBÉRIOUX, publié avec le concours du ministère de la recherche, en coédition avec les éditions Syros, 1982, 384 p.
- JAKUBOWSKI Franz. — *Les superstructures idéologiques dans la conception matérialiste de l'Histoire*, préface de J.-M. BROHM, post-face de B. FRAENKEL, avec un texte de L. TROTSKY, 1972, rééd. 1976, 222 p.
- LAKS Monique. — *Autogestion ouvrière et pouvoir politique en Algérie (1962-1965)*, 1970, 336 p.
- LEON Abraham. — *La conception matérialiste de la question juive*, préfaces de M. RODINSON et E. GERMAIN, avec les textes d'I. DEUTSCHER et Léon TROTSKY, 1968. Nouvelles éditions 1970 et 1980, XL VIII-206 p.
- LEONETTI Alfonso. — *Notes sur Gramsci*, préface de Pierre BROUË, 1974, 232 p.
- LORA Guillermo. — *Bolivie : de la naissance du P.O.R. à l'assemblée populaire*, introd. par F. et C. CHESNAIS, 1972, CX-288 p.
- LUKACS Georg. — *Lénine*, introduction par J.-M. BROHM, 1965, rééd. 1971, 132 p.
- Luttes de classe et institutions bourgeoises*, textes extraits de *Il Manifesto* (printemps 1972), choisis et présentés par A. Bilous.
- MANDEL Ernest. — *Initiation à la théorie économique marxiste*, 1983, 128 p.
- MARX Karl et ENGELS Friedrich. — *Critique de l'économie nationale*, présentation de J.-M. BROHM. Textes inédits, édition bilingue, 1975, 176 p.
- MATTICK Paul. — *Intégration capitaliste et rupture ouvrière*, préface de Robert PARIS, 1972, 292 p.
- MOGNISS. — *Jeunes immigrés hors les murs*, 1982, 64 p., 18 × 23 (coll. Questions Clefs, N° 2).
- NAVILLE Pierre. — *Questions du socialisme. I — La classe ouvrière et le régime gaulliste. II — La guerre et la révolution, (1) Guerres d'Asie*, 1964, 492 p., 1967, 324 p.
- NAVILLE Pierre. — *L'entre-deux-guerres*. I vol. 16 × 24, 1976, 628 p.
- Otto Bauer et la Révolution* (coll. « Praxis »). — Textes rassemblés et présentés par Yvon BOURDET, 1968, 304 p.
- Pannekoek et les Conseils ouvriers* (coll. « Praxis »). Textes choisis et présentés par Serge BRICIANIER, 1969, rééd. 1977, 312 p.
- PASUKANIS Eugène. — *La théorie générale du droit et le marxisme*, préface de J.-M. VINCENT, 1970, rééd. 1976, 180 p.
- PERROT Michèle et KRIEGEL Annie. — *Le socialisme français et le pouvoir*, 1966, 224 p.
- PIERRE José. — *Albert Marchais. Dialogue sur l'art actuel*, 1985, I vol. 24 × 21, 84 p.
- Premier congrès de l'Internationale Communiste*. — Textes complets présentés par Pierre BROUË, publié avec le concours CNRS, 1974, I vol. 16 × 24, 308 p.
- Du premier au deuxième congrès de l'Internationale communiste*. — Textes présentés par Pierre BROUË, publié avec le concours du CNRS, 1980, I vol. 16 × 24, 512 p.

- PRÉOBRAJENSKY Eugène. — *La nouvelle économique*, préface de Pierre NAVILLE, introd. d'E. MANDEL, publié avec le concours du CNRS, 1966, rééd. 1972, 404 p.
- Que lire ? Bibliographie de la Révolution*. — Ouvrage collectif. 1975, I vol., 264 p.
- La Question chinoise dans l'Internationale communiste*. — Dossier présenté par Pierre BROUÉ, 1965. Rééd. augmentée, 1976, 544 p.
- RADEK Karl. — *Les voies de la Révolution russe*, préface de F. BELLEVILLE, 1972, 96 p.
- RAJSFUS Maurice. — *Des Juifs dans la collaboration, l'U.G.I.F. 1941-1944*. — Préface de Pierre VIDAL—NAQUET, 408 p. + 8 hors texte.
- RAJSFUS Maurice. — *Sois Juif et tais-toi ! 1930-1940, les Français « israélites » face au nazisme*, 1981, 320 p.
- La Révolution d'Octobre et le Mouvement ouvrier européen*. — Ouvrage collectif, présenté par Victor FAY, 1967, XIII-232 p.
- SIMON Catherine. — *Syndicalisme au féminin*, 1982, 64 p., 18 × 23 (coll. Questions Clefs, N° 1).
- SOUHAILI Mohamed. — *Les Damnés du royaume. Le drame des libertés au Maroc*, préface de Jean ZIEGLER, texte de Bernard LANGLOIS, 1986, 92 p.
- Trotsky*. — Iconographie et mise en page de David KING, texte de Pierre BROUÉ, 1979, 21 × 31, 372 p.
- TROTSKY Léon. — *Défense du marxisme*, préface de Pierre NAVILLE, introd. de J.-J. MARIE, 1972. Rééd. 1976, 360 p.
- TROTSKY Léon. — *Œuvres*, publiées sous la direction de Pierre BROUÉ, vol. 1 à 12, mars 1933 à février 1937, 1978-1982.
- La Vérité (1940-1944)*. — Fac-similé des numéros clandestins. Présentation de J.-M. BRABANT, M. DREYFUS, J. PLUET, 1978, 28 × 36, 272 p.

Catalogue sur demande :
 Études et Documentation Internationales
 29, rue Descartes
 75005 Paris

Composé par l'éditeur sur micro-informatique (système Art Grafic)

Achévé d'imprimer
 par Corlet, Imprimeur, S.A.
 14110 Condé-sur-Noireau



N° d'Éditeur : 298.86
 N° d'Imprimeur : 8415
 Dépôt légal : juillet 1986

Imprimé en France

Il n'est pas bien gros, ce livre de Mohamed SOUHAILI. A peine un livre, presque une brochure. Mais chaque ligne pèse son poids de souffrance et de révolte. Il faudrait le distribuer à tous les candidats aux douces vacances marocaines, avec le billet du charter. Histoire de leur ouvrir les yeux sur ces pays de cocagne des agences touristiques [...]

Les damnés du royaume est un réquisitoire implacable contre une société monarchique d'un autre âge, où la terreur d'État est érigée en mode de gouvernement, et qui n'a rien à envier aux dictatures [...] d'Amérique latine ou d'Afrique noire.

Cette réalité du Maroc d'aujourd'hui est généralement masquée, édulcorée par les médias français. [...] Il est habile, le roi, à protester de sa bonne foi, de sa volonté démocratique, [...] pour figurer avantageusement sur la scène internationale, [...] Il soigne son image de « modéré », de sage du monde arabe, d'ami de l'Occident. [...]

[Pourtant,] on meurt beaucoup dans les prisons du régime marocain. On disparaît aussi, sans laisser de traces. [...]

[Pour combien de temps ?] Il arrive que l'histoire, brusquement, s'accélère. Le livre de SOUHAILI peut y contribuer.

Bernard LANGLOIS

Diffusion Éditions Ouvrières
ISBN 2.85139-077-5

Prix : 44 F